

EPIGRAPHE

*« L'établissement des Relations
Diplomatiques est un canal habituel des
relations entre les Etats »*

CATHERINE Roche

DEDICACE

A mes parents Jean ESUKAMATE et Jeanne ENUNGU !

Je dédie ce travail.

OSONGA ALOMBA Gabriel

AVANT-PROPOS

Nous sommes au terme de notre deuxième cycle d'étude Universitaire, nous remercions le « Dieu » tout puissant qui est la source de toutes les bénédictions, dès ma naissance jusqu'à ces jours pour sa grâce.

Nos remerciements s'adressent au corps professoral, les autorités académiques et les autorités administratives de l'Université de Kinshasa pour leur dévouement et leur savoir faire, très particulièrement le professeur MPWATE NDAUME, qui a consenti tant d'effort, en dépit de ces occupations multiples à nous accompagner à travers toutes les étapes de ce présent travail.

Nous témoignons également notre profonde gratitude à l'Assistant KAYEMBE Roland, pour le soutien et le réconfort dans les moments difficiles de la correction de notre travail.

Egalement à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à notre formation en Relations internationales à la Faculté de Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Kinshasa.

Nous sommes particulièrement reconnaissant à Mr. Alphonse-Mic PONGOMBO ONOLOKE, qui en plus de ses encouragements durant la période de la collecte des données, à bien voulu accomplir grande tâche de contribuer Scientifiquement à l'élaboration de notre œuvre intellectuelle.

Nous exprimons notre gratitude à mes chers oncles : Patrice OKITO, Joseph OLEMA, Albert OPOKA, qui ont toujours montré leur affection et ont sué pour notre éducation et épanouissement à part entière, qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de notre amour et sincères remerciements.

Nous exprimons aussi notre amour à nos frères et Sœurs Madeleine ASOYI DEMBO, Armand ONAKOYI, EKANGA

OLEKO, Léon OPOKA pour l'amour fraternel qui nous lie et pour nos encouragements réciproques.

Nous exprimons aussi notre attachement à nos oncles et tantes : DANGA, Susana, Maman DEMBO, Ariette SHELA, Véronique ODUNDA, Marcel LONGAMBA, pour l'éducation de leurs progénitures d'Unité familiale, nous en sommes reconnaissants

Au final, nous exprimons notre gratitude aux amis et connaissances avec qui nous avons enduré les diverses souffrances Académiques: Pascal OMATOKO, Joseph AHINDO, Alexey ZELOKULU, Carine OKONGO, Denis BOKANGA, Annie NGOSE, Céline KABEDI que tous trouvent ici le sceau de notre amitié et fraternité.

OSONGA ALOMBA Gabriel

SIGLES ET ACRONYMES

AEC	: Communauté économique africaine
AFL	: Acte final de Lagos
CEAE	: Communauté économique des pays de l'Afrique de l'est
CEAO	: Communauté économique d'Afrique de l'ouest
CEDEAO	: Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest
CEE	: Communauté économique européenne
CEEAC	: Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	: Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	: Communauté économique des pays des grands lacs
CER	: Communautés économiques régionales
CIPEC	: Conseil intergouvernemental des pays exportateurs du cuivre
COI	: Commission de l'océan indien
COMESA	: Marché commun des Etats d'Afrique australe
EAC	: Communauté d'Afrique de l'est
MPNA	: Mouvement des pays non alignés
OCCDE	: Organisation pour la coopération et le développement économique
OEA	: Organisation des Etats américains
OIF	: Organisation internationale de la francophonie.
OMC	: Organisation mondiale du commerce

OMD	: Objectifs millénaire du développement
OMS	: Organisation mondiale de la sante
ONU	: Organisation des nations unies
OPEP	: Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole
OTAN	: Organisation du traité de l'atlantique nord.
OUA	: Organisation de l'unité africaine
PAL	: Plan d'action de Lagos
RDC	: République Démocratique du Congo
SADEC	: Southern African development community
SDN	: Société de nations
TEC	: Tarif extérieur commun
UA	: Union africaine
UDAA	: Union douanière de l'Afrique australe
UDEAC	: Union douanière des Etats d'Afrique centrale
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UFM	: Union du fleuve Moero
UMA	: Union Maghreb Arab
UOM	: Université officielle de Mbujimai
URSS	: Union de républiques socialistes et soviétiques
USA	: United states of America
ZEP	: Zone d'échanges préférentielles

INTRODUCTION

1. PRESENTATION DU SUJET

Nul ne peut contester l'importance de l'intégration régionale pour le développement des Etats membres d'une région. Mais ce concept est particulièrement mal compris et mal appliqué par beaucoup d'acteurs politiques habitués à détourner l'intérêt national en l'intérêt privé.

Comme pour tous les Etats du nord qui ont déjà compris l'enjeu géopolitique d'appartenir à un grand ensemble et de consolider l'union régionale, l'Afrique et quelques pays d'Asie se trouvent à un tournant décisif de leur histoire immédiate. Ils innovent ou ils s'affaiblissent. La guerre froide qui suscitait un intérêt pour ces régions est finie. L'Afrique et une partie de l'Asie sont désemparées, car les bouleversements des relations internationales les ont presque écartés de la scène internationale, les obligeant à créer de nouveaux contacts.

Après les indépendances des plusieurs Etats africains, on a observé une évolution consciente de ces derniers à travailler dans le domaine d'intérêts communs. Les pères des indépendances africaines avaient pensé de conjuguer leurs efforts en vue de résoudre certains problèmes et de relever certains défis de l'époque. C'est ce qui amena à la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. On a constaté au sein de cette organisation deux tendances idéologiques : celle de Brazzaville et celle d'Accra.

La tendance de Brazzaville préconisait le maintien des liens de dépendance avec l'ancienne métropole qui était la France. Pour elle, chaque Etat doit promouvoir son développement sur base de ses relations avec l'ancienne puissance colonisatrice.

La tendance d'accra, avec le docteur Kwame N'krumah souhaitait, quant a elle, l'indépendance totale de l'Afrique et chaque Etat doit être considéré comme membre de la fédération avec point de chute création des Etats-Unis d'Afrique.

Ces deux tendances au sein de l'organisation ont constitué un obstacle au développement, économique et autre pour les nouveaux états qui venaient d'être incorporés dans le concert des nations, et aussi à l'organisation par la quelle appartenaient ces Etats.

De ce fait, tous les pères des indépendances africaines vont se réunir afin de faire disparaître leur divergence idéologique et créer ainsi des regroupements sous régionaux ; ce qui sera les premiers accords de l'intégration au sein de la région ceci avait été appuyé par le plan de Lagos adopté en 1980 comme une initiative spéciale des Etats et des gouvernements de l'OUA pour favoriser l'intégration sous régionale.

Le plan d'action de Lagos soutien le principe par le quel les Etats africains doivent se tendre vers le renforcement de l'auto-dépendance et de l'intégration économique de l'Afrique d'ici 2000 ans. L'intégration régionale est le meilleur moyen qui permettra de réaliser les objectifs du millénaire du développement (OMD).

Car la stabilité politique et le renforcement de la démocratie fondée sur la consolidation de la justice et de la liberté individuelle, constituent des conditions essentielles au dynamisme de l'investissement et à l'accélération de la croissance. Les économies africaines demeurent également confrontées à des contraintes structurelles qui affectent leurs compétitivités. Ces contraintes ne peuvent être levées qu'en fournissant les efforts dans un cadre régional. Il est de plus en plus évident que les Etats africains ne peuvent pas résoudre les problèmes liés à leur insertion dans l'économie mondiale avec des actions limitées au niveau national, dans un monde globalisé et considéré comme un village planétaire. Le phénomène de la masse et de la taille critique constitué un facteur essentiel pour consolider les bases du développement.¹

¹ DIANGITUWA, f. Géopolitique intégration régionale et mondialisation ; plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale éd. Harmattan, paris, 2006, pp.8-9

Il est de la responsabilité des africains de faire de l'intégration, régionale un vecteur d'accélération du développement.² Que toutes les organisations sous régionales africaines qui se multiplient dans toutes les zones géographiques africaines consolident leurs efforts à l'aboutissement de l'idée des états unis d'Afrique. C'est alors que l'Afrique fera sentir sa voix sur la scène internationale.

De ce qui précède, il ya lieu de souligner que toutes les organisations sous-régionales doivent chercher à parvenir à des objectifs qui convergent a ce but, afin d'aboutir à une véritable intégration car leur divergences, des objectifs qui s'érigent en des obstacles à l'intégration du continent.

Par ailleurs, le manque des moyens financiers par les Etats membres qui forment ces différentes organisations sous régionales constituent aussi un obstacle pour parvenir à une véritable intégration régionale, d'autant plus que ces derniers, se trouvant dans plus d'une organisation au même moment à du mal à payer des contributions. Cas de la République Démocratique du Congo.

2. PROBLEMATIQUE

La problématique signifie un problème à résoudre par de procédés scientifiques, comme substantif, la problématique désigne l'ensemble des questions posées dans un domaine de la science en vue d'une recherche de solution. Nous retiendrons à ce sujet que la problématique désigne l'ensemble des idées qui spécifie la position du problème suscité par le sujet d'étude.³

Selon PINTO et GRAWITZ la problématique est le champ des connaissances théoriques dans le quel on pose les problèmes du lien exacte de sa proposition des concepts requis. De notre part nous disons que la problématique est l'art d'élaboré clairement des problèmes et aussi résoudre rigoureusement en suivant leur transformation, ou soit un ensemble des questions

² KONAN, B «l'intelligence hors série», *in jeune Afrique*, n°8, 2005, p.58

³ SHOMBA, K., *Méthodes des recherches en sciences sociales*, éd. Loyal, Kinshasa, 2010, p.27

qu'un chercheur peut valablement poser en fonction de ses moyens, de son objet d'étude et de ses points de vue.

La question de l'intégration régionale Africaine constitue un mobile de plusieurs dirigeants Africains jusqu'à tel point que ils ont pensé à la création des Etats-Unis d'Afrique préoccupés par cette situation, les dirigeants africains ont mis en place une structure qui devra permettre la résolution de problème du continent, il s'agit de l'instauration en 1963 de l'organisation de l'unité Africaine comme socle de l'unité de l'Afrique de devra conduire à l'intégration politique, économique, culture et autre. Pour arriver à la réalisation de cette intégration le problème de la souveraineté des Etats membres, le problème de moyens financiers le niveau des inégalité entre les Etats, l'instabilité des régimes politiques, de conflits internes et externes constituent les obstacles pour arriver à une véritable intégration en Afrique, les mesures furent adoptées de commencer par la création des organisations sous régionales qui doivent commencer à intégrer les Etats se trouvant dans cette sous région cet ainsi que l'Afrique fut divisée en cinq sous régions qui sont géographiquement établies il s'agit de :

- Afrique australe
- l'Afrique centrale
- Afrique de l'est
- Afrique du nord,
- Afrique de l'ouest

Le problème de l'intégration constitue pour les Etats a ce jour une donne d'actualité d'autant qu'aucun Etats ne peut s'auto souffrir ni résoudre les différents problèmes qui lui arrivent, car l'intégration répond un slogan selon lequel « l'union fait la force ». Cet ainsi que, les Etats d'une sous-région ou d'une région sont convies à fournir des efforts ensemble afin d'affronter les défis divers que pose la mondialisation.

De toutes les différentes organisations sous régionales africaines, le niveau de l'intégration démontre qu'elle est pour

l'instant moins satisfaisante, et beaucoup d'alliances sous régionales et régionales se sont caractérisés par des initiatives non coordonnées des conflits politiques et armés et des faibles échanges commerciaux intra régionaux.

Au regard de ce qui précède, trois questions suivantes constituent la problématique de ce travail :

- ❖ Quels sont les défis à relever pour la réussite de l'intégration africaine ?
- ❖ la pluralité des organisations sous régionales africaines contribue-t-elle à l'intégration et au développement du continent africain ?
- ❖ qui sont à la base de l'appartenance de la RDC en plusieurs organisations sous-régionales africaine ?

Voilà les questions par lesquelles notre analyse va essayer de répondre.

3. HYPOTRHESES DU TRAVAIL

Hypothèse signifie dans le langage courant la présomption que l'on peut construire autour d'un problème donné.

Selon REZSOHAZY l'hypothèse cherche à établir une vision provisoire du problème soulevé en évoquant la relation supposée entre les faits sociaux dont le rapport constitue le problème et en indiquant la nature de ce rapport.⁴

Quant au professeur BONGELI, l'hypothèse constitue généralement l'aboutissement de la formation d'une problématique et une anticipation de la réponse à la question principale ; elle doit être plausible, vérifiable, et précise. Elle est une proposition qui doit être confrontée à des données recueillies durant l'enquête à fin d'être confirmée.⁵

⁴ REZSOHAZY, R., cité par prof SHOMBA, K. *op.cit*, p.34

⁵ BONGELI, E. *Méthodes des Sciences Sociales et juridique*, notes de cours, G2 droit, UNIKIN, 2001-2002, inédit

L'intégration de l'Afrique doit être réalisé qu'après avoir relevé quelques déficit tel que : les multiplications des conflits entre les Etats du continent, les instabilités de régime politique et le non respect des engagements par les Etats.

Nous constatons aujourd'hui que les organisations sous régionales africaines au lieu de contribuer à l'intégration régionale constitue un obstacle à cet idéal, or le développement de l'Afrique en ce temps des grands enjeux n'est possible qu'avec l'intégration régionale.

La situation économique et financière de la RDC sa position géographique sont à la base de son appartenance à plusieurs organisations sous-régionales africaines.

4. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Le choix de ce sujet se justifie par le résultat qui relève d'un constat. En effet, depuis l'accession des états africains à l'indépendance, plusieurs initiative à l'échelle continentale et mondiale ont été prises avec comme objectif de sortir l'Afrique de ses manquements ou son sous développement. Cependant, malgré ce multiple effort fourni, l'Afrique n'est pas développée et reste tout jour pauvre. Quant à l'intérêt, ce travail à doubles intérêt :

- ❖ interpeller les dirigeants africains sur l'obstacle qui constitue la multiplicité des organisations sous régionales à l'intégration régionale.
- ❖ cet un apport documentaire aux autres chercheurs qui, à leurs tours, peuvent le critiquer et apporter leurs suggestions.

5. METHODES ET TECHNIQUES

Tout travail scientifique doit suivre et répondre aux normes scientifiques qui exigent l'utilisation des méthodes et des techniques.

5.1. Méthode

Le mot méthode peut revêtir plusieurs sens :

C'est la raison pour laquelle nous essayerons de l'expliquer selon les différents auteurs.

Pour le professeur TSHIAMALA MUJANGI, la méthode est l'ensemble des procédés d'analyse susceptible de conduire à une explication des phénomènes observés.⁶

S'agissant de notre travail nous avons opté pour la méthode historique et analytique :

- ♣ la méthode historique : elle permet d'appréhender la société internationale dans sa propre dynamique évolutive. il s'agit ici de se référer dans l'analyse de fait à la genèse au antécédent et à l'évolution dans le temps
- ♣ la méthode analytique : cette méthode à la spécificité de présenter ou de décrire notamment dans une perspective critique le fait ou réalisation il peut agir de réalisation d'un Etat, d'une organisation internationale, d'une organisation non gouvernementale, d'une société multinationale ou de tout autre acteur.

Ces deux méthodes nous ont aidé de montrer l'évolution de processus de l'intégration en Afrique et d'analyser les avantages et les désavantages de la participation de la RDC dans plusieurs organisations sous régionales africaines.

5.2. Technique

Par technique, nous entendons l'ensemble des procédés exploités par le chercheur dans la phase de collecte des données qui intéressent son étude.

Selon GOODE J. William, les techniques sont des outils utilisés dans la collecte des informations qui devront plus tard

⁶ TSHIAMALA, M. Science administratives, notes de cours G1, RI, UOM, 2006-2007, inédit.

être soumises à l'interprétation et à l'explication grâce aux méthodes.⁷

Concernant notre travail, nous avons choisi la technique documentaire, qui nous a aidé de lire les divers documents écrits susceptibles de fournir des précisions sur les vérités que nous avons besoin pour la rédaction de ce travail.

6. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

Pour être plus précis, ce travail est délimité dans le temps et dans l'espace, dans le souci de vouloir éviter des controverses qui peuvent mettre en cause notre résultat.

- a. S'agissant du temps, notre travail part de 1963 l'année de la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) jusqu'en 2012.
- b. Quant à l'espace, notre champ d'investigation reste le continent africain en général et la république démocratique du Congo en particulier.

7. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les partages du temps entre les recherches, les cours, le stage et les travaux pratiques nous ont rendu la tâche difficile.

Par ailleurs, la récolte des données, l'insuffisance des moyens financiers et matériels ont constitué aussi des difficultés pour l'élaboration de ce travail.

8. PLAN SOMMAIRE

Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail est subdivisé à trois chapitres :

- ❖ Le premier est consacré à l'analyse et explication des concepts ;
- ❖ Le deuxième chapitre présente l'état de lieux de l'intégration en Afrique ;

⁷ Good, J.W cité par SHOMBA, K. op.cit, p.38

- ❖ Le troisième chapitre, enfin est focalisé sur l'adhésion de la RDC dans plusieurs organisations sous régionales africaines.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL

Les explications des concepts est la toute première phase dans l'élaboration d'un travail scientifique.

C'est ainsi que nous avons le devoir de définir et d'expliquer les concepts : intégration et des organisations internationales et enfin présenter la situation géographique, historique, politico-économique de l'Afrique et de la République Démocratique du Congo.

SECTION I : NOTIONS DE L'INTEGRATION

§1. Définition

Etymologiquement, le mot intégration vient du mot latin « intègre » qui signifie rendre entier et dans son sens élargie il signifie assemble des parties pour former un tout cohérent.

Selon le professeur KABAMBA WA KABAMBA G, l'intégration est un concept technique, pluridimensionnel et plurisectoriel elle revêt plusieurs dimensions, à savoir : politique, économique, sociale, culturelle, voir même militaire.⁸

Il existe de ce fait un chapelet de définitions complexes et assez divergentes les une des autres selon les auteurs, selon les écoles et selon l'optique dans la quelle on se place.

Pour le professeur LABANA, le concept interaction renvoie à l'idée selon laquelle les membres d'une collectivité entretiennent entre eux des relations satisfaisantes, s'incorporent et évoluent dans leur milieu selon les normes de celui-ci.⁹

Ernest Haas définit l'intégration comme un processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs nations distinctes sont persuadés d'orienter leur loyauté, leurs attentes, et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions

⁸KABAMBA WA KABAMBA, G. organisations internationales africaines, Notes de cours L1 RI, UNIKIN, 2002-2003, inédit.

⁹ LABANA, L. Les relations internationales présentation panoramique et approches théorique, MEDIASPAUL, KIN, 2006, p.19

possèdent ou demandent une juridiction au dessus des Etats nations qui préexistaient.¹⁰

Donald J. PUCHALA propose la définition de l'intégration comme un ensemble de processus qui produisent et soutiennent un système de concordance aux niveaux international c'est-à-dire un système international dans lequel les acteurs trouvent qu'il est constamment possible de harmoniser leurs intérêts, de trouver des compromis pour leurs différences, et de jouir de récompense mutuelles à partir de leurs interactions.¹¹

Même si le terme « intégration » tire ses origines de l'économie politique, il dépasse la seule dimension économique. Parce qu'il n'y a pas de sociétés économiques, il y a que de structures économiques au sens précis de ce terme. L'intégration économique est une idée qui apparaît comme étroitement dépendant de l'intégration politique.

1.1. Sur le plan politique

L'intégration désigne un processus qui tend à réunir des individus ou groupes des individus de manière à faire un système interne et/ou à établir une interdépendance plus étroite entre les membres, individuels ou collectifs du corps social d'un système politique interne visant à la maximisation du bien social et à la maximisation de cohésion systémique.¹²

Quant à l'intégration politique internationale elle consiste en un processus complexe de régulation qui unifie des systèmes nationaux ou internationaux en un cadre unique ou systèmes politiques commun et/ou qui tend à l'augmentation du degré de compatibilité des composantes structurelles des dits système entre elles et avec celles du cadre systémique unique.¹³

¹⁰ Ernest Haas, cité par MPWATE, N. Les théories de la coopération internationale, notes de cours, L2 RI Unikin, 2012-2013, inédit

¹¹ Donald, J PUCHALA cité par MPWATE N. op.cit, p.28

¹² KABAMBA WA KABAMBA, G., op.cit, p.62

¹³ Idem.

Le stade ultime de l'intégration politique internationale c'est l'extinction des systèmes politiques nationaux, donnant naissance au système politique commun qui de vient dès lors le seul distributeur autoritaire de valeurs.

Il nous faut cependant reconnaître que dans une telle intégration coexistent des dimensions à la fois politiques et économiques comme un projet politique, ou plus précisément projet de politique commune. D'une façon générale, celle-ci est perçue comme la fusion des acteurs politiques.

L'intégration politique c'est le regroupement d'Etat en vue de traiter des problèmes essentiellement politiques en termes de relation entre communautés, recherchant aussi la cohésion entre leurs peuples appartenant à des entités politiques distinctes.¹⁴ Ce regroupement implique l'établissement de lien de réciprocités, la conscience d'une identité totale et d'une identité de soi, avec une politique de bon voisinage.

1.2. Sur le plan économique

D'une façon générale, on peut définir l'intégration économique comme la création d'un ensemble économique nouveau intégré, qui transcende les économies nationales.

David Ricardo définit l'intégration économique comme une nécessité du commerce international, lequel nécessité du commerce interdépendance des ressources et disponibilités entre des unités. Conduisant ainsi à la réalisation de l'intégration.

François Perroux, se référant à la théorie de l'équilibre qui conçoit l'économie comme une machine auto-réglée ou l'équilibre de prix et quantités et se présente sous forme d'équivalence ou sous forme de retour automatique au niveau stable, il définit l'intégration comme le couplage de deux ou plusieurs nations ou le couplage des marchés nationaux liés par les prix quantités.

¹⁴ KABENGELE, D., les problèmes d'intégration économique, Sirius, Kinshasa, 2008, p.45

BELA BALASSA pour sa part, adoptant l'idée par laquelle l'intégration est un processus conduisant à un plus grand degré d'unité, est amène à consolider les différentes formes qu'elle revêt comme devant logiquement se succéder dans le temps et constituer autant d'étapes, autant de degrés, permettant de se lever vers le but final de l'intégration parfaite.

De notre part l'intégration est définie comme le fait pour les entités d'origines différentes acceptent de se mettre ensemble pour travailler et défendre leur intérêt commun avec une structure supérieur à tous les Etats membres.

Sur le plan économique, l'intégration est la création des ensembles économiques qui transcendent les économies nationales, ce qui suppose :

- ❖ L'harmonisation des plan et programmes de différents Etats.
- ❖ La coordination politique dans le domaine de production.
- ❖ La promotion des règles applicables à des secteurs déterminés

Sur le plan politique nous pensons que l'intégration politique considère comme un processus graduel par lequel les différents acteurs politique des Etats décident de réorienter leurs activités vers un centre commun de décisions qui sont imposable à tous.

En bref l'intégration à ce stade est considéré comme étant la cession ou l'abadons partiel au total des états des certaines compétences étatiques aux profits d'une structure supranationale.

§2. Formes d'intégrations

Il existe trois formes d'intégrations : intégration nationale, intégration régionale et intégration internationale.

2.1. L'intégration nationale

L'intégration nationale est celle qui se réalise à travers les liens d'interdépendance entre les différentes composantes économique d'un pays lesquels sont fonctionnels et structurels dans le but d'atteindre un objectif commun.

2.2. L'intégration régionale

Ce type d'intégration permet aux Etats de créer de grands espaces économiques et des marchés largement bénéfiques aux pays membres. Sur le plan économique, le processus vise à créer une entité nouvelle à partir des unités économiques nationales.

2.3. L'intégration internationale

Pour E. Haas ; l'intégration I est le processus par lequel les acteurs politiques de différentes communautés nationales sont déterminées à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leur activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent au demandent la juridiction sur les Etats nationaux préexistants.¹⁵

§3. Types d'intégrations

Il sied de préciser ici que tous les domaines de la vie sociale sont susceptible d'intégration, c'est la raison pour laquelle nous avons dit plus haut que l'intégration est un concept multidimensionnel et multisectoriel, c'est ainsi que l'on peut parler de : l'intégration économique, politique, sociale, culturelle, technologique.

3.1. Intégration économique

D'après PAD UGO, l'intégration économique est un processus d'élimination progressive d'obstacles aux échanges entre plusieurs pays ; des confrontations entre les politiques

¹⁵ Haas, E, cité par BARREA, J., Théorie des relations internationales, éd. Cioa, Louvain-la-Neuve, 1978, p.297

respectives, un processus de coordination et d'harmonisation des directives économiques principales.¹⁶

Tinbergen de sa part définit le concept intégration économique comme la création des structures plus favorables à l'économie internationale et susceptible d'introduire tous les éléments favorables à la coordination et à l'unification des Etats.¹⁷

Elle suppose donc que certaines politiques macro-économiques, budgétaires et monétaires soient communes aux pays membres de la zone intégrée.

3.2. Intégration politique

En effet, pour ERNEST HAAS, l'intégration politique est un processus par lequel les acteurs politiques de différentes communautés nationales sont déterminés à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou demandent la juridiction sur les Etats-nations préexistants.¹⁸

Cette définition de HAAS rejoint celle de LINDBERG pour qui l'intégration politique est le processus par lequel, les entités indépendamment les unes des autres, les unités politiques harmonisent leur politique étrangère ainsi que leurs principales politiques domestiques et cherchent à prendre ensemble des décisions ou confient le processus décisionnel à un nouvel organe central et un processus par lequel les acteurs politiques de diverses unités sont conduits à réorganiser leurs aspirations et leurs activités vers un nouveau centre.¹⁹

En bref, l'intégration politique n'est autre qu'un rapprochement par lequel deux ou plusieurs unités politiques se décident de se mettre ensemble pour constituer une seule unité politique.

¹⁶ PAD UGO, cité par KABENGELE DIBWE, G., op.cit, p.17

¹⁷ Tinbergen, J., cité par KABENGELE DIBWE, Op.cit, p.17

¹⁸ HAAS, E, cité par BARREA, j, op.cit, p.297.

¹⁹ UNDBERG, cité par BARREA, J, op.cit, p.298

3.3. Intégration sociale

Ce type d'intégration repose sur le consentement des Etats à mettre en place des mécanismes nécessaires à une grande mobilité des hommes dans les limites des frontières de ladite zone intégrée.²⁰ Elle vise à réaliser l'égalité des changes par l'assouplissement des rigidités sociales tout en aidant les hommes à choisir en toute liberté leurs conditions de vie de travail.

3.4. Intégration culturelle

Selon YOUSSE, l'intégration culturelle n'est autre que cette cohésion des peuples qui ont en commun certaines caractéristiques telles que : la langue, la culture et l'expérience historique commune.²¹

§.4. Modalité d'intégration

L'intégration peut être réalisée par le moyen de décision et d'action autonome ou par la conclusion d'accords et de concessions négociées. Analyser les modalités de l'intégration implique que l'on étudie comment réduire l'écart et le déséquilibre actuels que présentent le double système commercial multilatéral pour en faire un tout plus cohérent de sorte que les règles et disciplines ainsi que les garanties et avantages s'appliquent également à tous les partenaires commerciaux.

Notre analyse sera basée sur l'intégration régionale qui est un concept glissant, échappant aux efforts d'élucidation et aux mesures précises. Le processus d'intégration par lequel les pays en voie de développement s'acheminent vers une participation plus complète au système commercial, peut-être réalisé par le biais des diverses mesures suivantes :

- ❖ Rationaliser les régimes commerciaux existants;
- ❖ Assurer la plus grande participation au dispositif institutionnel;
- ❖ Libéraliser les régimes commerciaux.

²⁰ KABENGELE, D., *op.cit.*, p.46

²¹ YOUSSE, N., « le défi de l'éthnicisme en Afrique », in *Zaire- Afrique*, n°311, janvier 1997, p.35

§.5. LES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION

Parmi les théoriciens du processus d'intégration, BELLA SALASSA est resté le plus célèbre, car la quasi-totalité des Organisations Régionales d'intégration qui ont réalisé de très grandes performances dans ce domaine suivent toujours le processus tracé par lui.

D'après lui, il y a cinq étapes pour réaliser l'intégration. Le degré d'intégration étant chaque fois plus prononcé lorsqu'on passe à l'échelon supérieur. Il y a d'abord :²²

- ❖ La zone de libre-échange : qui suppose l'abolition des droits de douane et des barrières tarifaires entre pays membres de la zone intégrée et une indépendance des politiques tarifaires extérieurs.
- ❖ L'union douanière : est le prototype d'une zone de libre-échange, c'est-à-dire, les pays membres de la zone intégrée éliminent les barrières au commerce entre eux. Mais en plus, les partenaires adoptent un tarif commun extérieur.
- ❖ Le Marché commun : qui est une union douanière complétée par une libre circulation à la mobilité des facteurs de production. Le marché commun a souvent été caractérisé par les quatre libertés de mouvements fondamentaux, notamment des biens, des personnes, des capitaux et des services.
- ❖ L'union économique: est un marché commun accompagné d'une harmonisation ou d'une coordination des politiques économiques, financières, sociales et monétaires des nations et enfin au sommet de l'échelle.
- ❖ L'union politique suppose que les pays membres de la zone intégrée acceptent d'abandonner partiellement ou totalement leurs compétences Étatiques à une structure supranationale institutionnalisée avec un pouvoir contraignante.²³

²² BELA BALASSA, cité par MAGARET, C.L, and «Development, co-operation and integration in the SADC region» in *Globalisation and the, post colonial African states*, éd. AAPS, Ha rare, 2000, p.23

²³ KABAMBA WA KABAMBA, G., *op-cit*, p.p.59-61

§6. LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION

Le processus de l'intégration permet pour les Etats membres de la zone intégrée, une extension du marché permettant ainsi d'atteindre un taux de croissance élevé à un coût moindre que si l'effet avait été entrepris par chaque Etat individuellement.²⁴

Outre cet avantage de l'élargissement du marché, il faut ensuite souligner que l'intégration permet un libre mouvement des biens et des services à l'intérieur de la zone et ce marché commun permet de sur croître l'accroissement de la spécialisation par les avantages comparatifs impliquant une plus grande utilisation des ressources et l'accroissement des volumes des échanges.²⁵

Un autre avantage de l'intégration réside dans le fait que celui-ci permet de conférer aux Etats membres un pouvoir de négociation dans la lutte commerciale avec d'autres pays extracommunautaire ainsi qu'aux fluctuations brutales de leurs recettes d'exportation.²⁶

Enfin, l'autre avantage de l'intégration est certes celui lié à la mobilité des capitaux, des facteurs ainsi qu'à la redistribution du revenu qui pourrait être affecté par le mouvement des biens et des facteurs à l'intérieur du marché commun puisque le libre commerce au sein du bloc permet l'exportation des biens et services qui sont produits à bon compte dans un pays vers un autre et, par là augmente le rendement des Etats dans leur production.

§.7. BUT ET NÉCESSITÉ DE L'INTÉGRATION

Le but principal de l'intégration est de constituer un bloc fort capable de résister à toutes tentatives nuisantes.

²⁴ TENIER, J., « Intégration régionale et mondialisation », in documentation française, n 70-71, mai -juin 2003, Paris, pp. 9-10

²⁵ DIANGITUKWA, F, op.cit p.37

²⁶ KABENGELE, D., op.cit, p.p.339-341

Au plan sous-régional, traditionnellement l'intégration est considérée comme un optimum du second rang mais dans ce contexte de la mondialisation de l'économie ainsi que la discrimination de fait de l'ajustement structurel, l'intégration sous-régionale reste utile, car en plus des objectifs traditionnels dont la pertinence n'a jamais été démontrée, l'intégration sous régionale s'avère indispensable pour relever les défis actuels et futurs dont :

- ❖ La mondialisation de l'économie;
- ❖ L'ajustement structurel;
- ❖ Les réformes économiques;
- ❖ La prévention, la gestion, la résolution des conflits et l'intégration sous régionale.

Notez cependant que, les buts poursuivis par l'intégration sont et reste de :

- ❖ Développer l'industrialisation ;
- ❖ Promouvoir l'investissement du fait de l'existence du marché sous-régional ou régional élargie ;
- ❖ Promouvoir l'intégration des marchés et une division extrarégionale du travail ;
- ❖ Réaliser une croissance économique rapide ;
- ❖ Lutter contre la détérioration de termes d'échanges ;
- ❖ Acquérir collectivement un poids plus important dans les négociations internationales.

§.8. PRINCIPALES THEORIES PROPOSÉES POUR RÉALISER L'INTÉGRATION

D'après les auteurs, quatre voies ont été proposées pour réaliser l'intégration, il s'agit notamment : du fédéralisme, du fonctionnalisme, du néo-fonctionnalisme et du communicationnisme.

8.1. Le fédéralisme

On parle d'organisation fédérale quand les communautés politiques sont réunies sous une règle commune mais conservent leur autonomie. Dans un système fédéral, il ya deux parties qui se partagent le pouvoir : l'Etat fédéral ou gouvernement central qui exerce le jus belli, le jus legationis et le jus tractoris et les soumet, à un pouvoir unique ; le pouvoir fédéré des Etats qui se conforment à l'ordre du pouvoir central mais conservent partiellement leur indépendance.²⁷

Le fédéralisme est le meilleur moyen d'unifier les peuples qui ont déjà en commun certaines caractéristiques comme la langue, la culture ou simplement l'aire géographique mais qui forment des Etats séparés.

8.2. Le fonctionnalisme

Cette théorie de David MITRANY élabore la solution fonctionnelle dont l'hypothèse est faite de la nécessité de créer une nouvelle forme du système international pour remplacer celui dont la défaillance a abouti aux deux guerres mondiales.

D'après MITRANY, le meilleur moyen de promouvoir la paix dans le monde serait d'organiser les activités internationales par rapport à des besoins fonctionnels fondamentaux comme le transport, la santé, le bien être, les activités scientifiques et culturelles, le commerce. L'unification économique n'aboutirait pas seulement à une paix mais jetterait également les bases d'un accord politique plus large.²⁸

8.3. Le néo - fonctionnalisme

C'est l'antithèse du courant fonctionnaliste, HANSEN, R. a révisé toutes les théories de l'intégration et est arrivé à la conclusion que les postulats de HAAS sur le fonctionnalisme ne sont pas vérifiables, c'est-à-dire que le passage de l'économie à la

²⁷ LABANA, L., *op.cit*, p.178.

²⁸ MITRANY, D., cite par KABENGELE, D., *op.cit*, p.p.31-32

politique n'est pas possible et que les expériences d'intégration politique sont différentes d'un contexte à un autre.

JOSEPH NYE estime qu'il n'existe pas d'automatisme dans les théories d'intégration, parce que chaque cas est unique. La généralisation n'est pas autorisée.²⁹

LIEBER soutient l'approche néo-fonctionnalisme pour les raisons ci-après :

- ❖ On constate qu'il faut une volonté politique manifeste dans le processus de l'intégration et que les seules actions économiques ne suffisent pas;
- ❖ En prenant le marché commun comme exemple, on constate que la politique a toujours joué chaque fois que la Communauté Economique Européenne (CEE) aujourd'hui l'Union Européenne était devant un problème à portée nationale de chaque pays.

A ce moment, on ne parle plus d'économie mais on parlera plutôt des intérêts nationaux.

8.4. Le Communicationnisme

Cette méthode s'inspire des principes de la cybernétique et les applique aux relations entre les nations ou les groupes de transactions considérées comme meilleurs indicateurs et elle part de l'hypothèse selon laquelle la cohésion entre les individus se mesure et se développe à partir de l'importance des rapports et des interactions entre eux. Ces indicateurs sont : les flux des transactions sociales, il faut citer entre autres : le courrier, les communications téléphoniques, les transactions commerciales,...

K. DEUTSCH estime qu'aucun indice n'a de valeur en lui-même, c'est un ensemble d'indices qui compte.³⁰

²⁹ NYE, j. cité par LABANA, L., op.cit, p.181

³⁰ DEUTSCH, K. cité par LABANA, L., op.cit, p.182

SECTION II : NOTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans cette section nous avons un devoir de définir et de donner l'évolution historique et la classification des organisations internationales avant d'entrer dans le vif de cette section, il nous incombe de préciser que dans le cadre de ce travail nous devrions parler ou définir les organisations sous-régionales; retenez que les Organisations Sous-Régionales sont aussi des organisations internationales, mais avec une sphère de compétence limitée dans la région ou le continent.³¹

C'est la raison qui nous a poussés de baptiser cette section notions des Organisations Internationales au lieu de notions des Organisations Sous-Régionales, car adopter cette dernière c'est restreindre l'analyse.

§.1. DÉFINITIONS

L'Organisation Internationale peut être définie comme une association d'Etats, constituée par un traité, dotée d'une constitution et d'organes communs et possédant une personnalité juridique distincte de celle des Etats membres.³²

Pour le professeur LABANA, une Organisation Internationale est une structure de coopération internationale, une association d'Etats souverains poursuivant des buts d'intérêts communs au moyen d'organes autonomes.³³

MARIE-CLAIRE SMOUTHS quant à elle définit l'organisation internationale comme un ensemble structuré des participants appartenant à des pays différents coordonnant leur action en vue d'atteindre les objectifs communs.³⁴

³¹ LABANA, L., op.cit, p.34

³² Idem, p.23

³³ Ibidem, p.34

³⁴ SMOUTHS, M.C., Les organisations internationales, Armand Colin, paris, 1995, p.12

§2. EVOLUTION HISTORIQUE

On peut distinguer quatre grandes vagues de création des Organisations internationales Gouvernementales.

Au début du XIX^e siècle, les premières Organisations Internationales vont naître dans le domaine purement technique des communications. Il s'agit des :

- ❖ Commissions Fluviales Internationales. Elles ont été créées pour régler les problèmes posés par l'utilisation des fleuves internationaux.³⁵

A cet effet, l'acte final du Congrès de Vienne de 1815 posa le principe de la gestion commune de ces fleuves par les Etats riverains et décida de mettre en place une commission centrale pour la navigation du Rhin.

- ❖ Entre 1919 et 1939, le choc du premier conflit mondial combiné avec la révolution scientifique et technique du XX^e siècle va accélérer le développement de ce processus de solidarité.

La naissance de la Société des Nations (SDN) en 1919, constitue un événement important dans les Relations Internationales. Première Organisation universelle à caractère politique, la SDN incarna entre 1919 et 1939, l'idéal de la paix par le droit et par la sécurité collective.

La partie XIII du traité de Versailles institua la première Organisation à vocation véritablement sociale: l'Organisation du Travail au sein de laquelle la représentation est bipartite, comprenant les délégués gouvernementaux, les représentants des travailleurs.³⁶

- ❖ Après 1945, le mouvement s'amplifie et on assiste à une prolifération extraordinaire des Organisations Internationales tant au niveau mondial que régional.

³⁵ LABANA, L., *op.cit*, p.34

³⁶ Idem, p.35

On dénombre actuellement plus de trois cents Organisations Internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) est la plus importante. L'ONU exerce une mission de service public international dans le cadre de l'ensemble formant ce que l'on appelle le système des Nations Unies composé de l'ONU et de ses Institutions Spécialisées.

- ❖ A partir de 1960, avec la décolonisation, les Etats du Tiers-Monde vont créer leurs propres Organisations Internationales. Les Organisations Internationales du Tiers-Monde sont nées dans un contexte historique bien particulière et leur besoin de coopération répond à des aspirations spécifiques, notamment faire légitimer leur indépendance nationale et leur politique étrangère. Tel est le cas du Mouvement des Pays Non-alignés (MPNA), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) aujourd'hui Union Africaine (UA), de la Ligue Arabe et autres.

§.3. CLASSIFICATION

Nous présentons dans ce point une typologie qui n'est pas la seule et qui n'est pas cernent exhaustive d'autres classifications peuvent également être faites.

3.1. La classification d'après la composition

Elle conduit à distinguer deux types d'Organisations celles dites universelles et celles à vocation régionale ou internationale.

- ❖ Les Organisations, Internationales à vocation universelle comprennent théoriquement tous les Etats, sans exception (grands ou petits, indépendant de leur système politique ou économique,...), à condition qu'ils répondent à la définition juridique donnée, c'est-à-dire, le respect des dispositions de l'acte constitutif de l'Organisation. L'ONU et les Institutions spécialisées qui lui sont rattachées constituent par excellence le modèle des Organisations Universelles.

- ❖ Les Organisations Internationales de vocation régionale regroupent les Etats sur base des affinités géopolitiques, économiques, politiques, militaires voire ethnique.

L'Union Africaine (UA), l'Organisation des Etats Américains (OEA), le Système Economique Latino-Américain (SELA), l'Union Européenne (UE), ... sont autant d'exemples des Organisations à vocation régionale. Une Organisation qui regroupe un nombre d'Etats appartenant à plusieurs zones géographiques différentes est une Organisation Internationale. Citons notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de pétrole (OPEP), le Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs du Cuivre (CIPEC)...

3.2. La classification d'après les fonctions

Ici nous pouvons présenter une double catégorisation :

- ❖ La différence dans l'étendue des fonctions distingue les Organisations internationales qui ont une vocation ou une compétence générale qui les autorisent à s'occuper de toutes les questions internationales des Organisations qui ont compétence spéciale. D'où l'opposition entre les Organisations Politiques et les Organisations Techniques. Par exemple, le domaine d'action de l'ONU est illimité (paix, sécurité internationale, décolonisation, désarmement, questions économiques, coopération, droits de l'homme, ...), tandis que celui de l'UNESCO est limité à l'éducation, la science et la culture.³⁷
- ❖ La différence dans la nature des fonctions permet de séparer les Organisations de Coopération qui cherchent à coordonner les activités des Etats membres (ONU, UA,...) des Organisations de Gestion qui sont chargées d'accomplir une tâche spécifique ou de fournir certains services

³⁷ COMBACAU, J., et SUR, S., Droit international public, 9^{ème} éd. Montchrestien, L'extenso, Paris, 2010, pp.709-710

matériels (les Commissions Fluviales, la FAO, l'OMS), l'Agence Spatiale Européenne.

3.3. La classification d'après les pouvoirs

Ce critère donne une typologie qui présente :

- ❖ Les Organisations Internationales de type classique. Elles ne possèdent pas de pouvoir de décision vis-à-vis des Etats membres (sauf sur le plan international en matière administrative et financière), mais un simple pouvoir de recommandation (Conseil d'Europe, OCDE),
- ❖ Les organisations supranationales. Elles disposent d'un pouvoir de décision obligatoire à l'égard des Etats membres et parfois à l'égard des personnes privées (physiques ou morales).

Dans le cas de l'Union Européenne, par exemple, le Conseil des Ministres et la Commission de Bruxelles ont un pouvoir de réglementation et de décision. Les actes qu'ils édictent sont exécutoires de plein droits sur le territoire de la Communauté. Et le droit communautaire prime toujours en cas de conflit sur les droits nationaux des Etats membres.

§4. LA CRÉATION ET PARTICIPATION

4.1. La création

Il s'agit de l'acte constitutif de l'Organisation qui non seulement la crée, mais aussi définit ses compétences et ses moyens. Il permet d'officialiser l'accord de volonté entre les Etats membres et de mettre en place une Constitution pour l'Organisation. Le traité lie les Etats (*pactasuntservanda*), mais uniquement dans les limites et pour un objet librement acceptés. Les Etats peuvent émettre des réserves au traité, compatibles avec ses buts (Convention de Vienne de 1969), sauf refus de l'organe compétent de l'Organisation ou interdiction dans le traité.

L'acte constitutif s'impose face aux traités antérieurs conclus par les Etats membres, mais pour ce qui est des traités

conclus postérieurement, il faut que l'acte constitutif prévoie une hiérarchie entre les textes.

Exemple : L'article 103 de la Charte des Nations Unies qui souligne que la charte l'emporte sur un autre accord.³⁸

4.2. La participation

4.2.1. Modalités de participation

En principe seuls des Etats souverains peuvent être membres d'une Organisation Internationale, aussi appelée Intergouvernementale.

Généralement, les Etats sont membres pléniers, c'est-à-dire qu'ils sont titulaires de tous les droits et devoirs liés à la qualité de membre. Parfois ils sont seulement associés, ils bénéficient alors des mêmes droits que les membres, sauf pour ce qui est du droit de vote.

Enfin les Etats, mais aussi d'autres Organisations (par exemple des Mouvements de Libération Nationale à l'ONU, peuvent être simplement observateurs, c'est-à-dire, avec simplement le droit d'assister aux débats les concernant, ce qui est souvent un prélude à une future admission.³⁹

4.2.2. Qualité de membre

L'adhésion à une Organisation Internationale est un acte volontaire de la part de l'Etat l'acceptation de la candidature est un acte volontaire de la part de l'organisation.⁴⁰

On peut différencier les membres originaires, qui sont ceux ayant négocié l'acte constitutif et crée l'Organisation, et des membres admis. Ces derniers souhaitent adhérer à l'Organisation après sa création, et pour cela ils sont soumis à une procédure d'admission.

³⁸ DUPY, J.R., cité par ANGANDA, L., organisation internationales et droit des relations internationales, cours, L1 R.I, unikin, 2011-2012, inédit.

³⁹ ANGANDA, L., op.cit, p.25

⁴⁰ Idem. pp. 25-26

C'est l'acte constitutif qui détermine les conditions et les procédures d'admission. Les critères d'admission sont déterminés selon une volonté d'assurer la solidarité entre les Etats membres et selon la finalité de l'Organisation, avec cependant des points communs :

- ❖ il faut tout d'abord que l'Etat dépose sa candidature (chaque Etat étant libre de participer ou non à une Organisation);
- ❖ il faut un vote d'un ou plusieurs Organes de l'Organisation, suivant des procédures de majorité variable, voire à l'unanimité.

Par exemple, selon l'article 4 de la charte de l'Organisation des Nations Unies, il faut un vote de l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Sécurité.⁴¹

Les conditions à remplir pour l'Etat demandeur sont :

- ❖ Etre un Etat pacifique;
- ❖ Accepter de remplir les obligations de la charte;
- ❖ Avoir la capacité et être disposé à le faire.

Les nouveaux Etats ou membres admis siègent en principe à égalité avec les autres membres, ils ont tous les mêmes droits et obligations.⁴²

SECTION III : PRESENTATION DE L'AFRIQUE

Le Continent africain est un continent ancien, par le fait que son histoire remonte depuis les temps anciens. A l'époque précoloniale, le pouvoir en Afrique était relue, c'est-à-dire, le Roi était considéré comme un représentant de Dieu sur la terre, il était la personnification du territoire, le protecteur des fétiches et des croyances.

⁴¹ CHARTE DE L'ONU, article 4

⁴² ROCHE C, et POTOT NICOL A, cite par ANGANDA, L, op.cit p.76

Le pouvoir était héréditaire, mais dans d'autres Royaumes il y avait une rotation ou pouvoir, c'est-à-dire pas une famille qui dirige. L'économie africaine en cette période était archaïque ce qui veut dire, l'homme vivait de la chasse et de la cueillette.

Après cette époque arrive l'époque coloniale, ici l'importance de l'Afrique était très croissante, c'est-à-dire l'Afrique était devenue un sujet de convoitise pour les autres continents, plus particulièrement européen.⁴³

Cette réinvention supposait qu'il faudrait créer des nouveaux Etats en Afrique, c'est ce qui justifie que les Etats africains ont une origine exogène, c'est-à-dire coloniale.

Suite aux tensions qui opposaient les grandes puissances en Afrique, le chancelier allemand BISMARCK convoqua une Conférence à Berlin où l'Afrique fut divisée entre les grandes puissances européennes de l'époque, à savoir: l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne et le Portugal, ce qui fait que l'Afrique ait connue six types de colonisations.⁴⁴

Après la deuxième guerre mondiale, le centre de gravité du monde se déplace de l'Europe vers les USA et l'URSS, c'est-à-dire, les Etats et les Gouvernements de l'Amérique et l'Asie voulaient avoir un droit de regard sur l'Afrique. Donc, l'Europe avait perdu son monopole de dicta après la période de la deuxième guerre mondiale en Afrique, raison pour laquelle elle était obligée à coopérer avec les africains.

Pendant cette période, l'économie africaine était contrôlée par les puissances coloniales qui l'utilisaient en majeur intérêt pour la métropole. La deuxième guerre mondiale amène le phénomène de la guerre froide qui divisa le monde en deux blocs idéologiques opposés, d'un côté le bloc capitaliste avec les USA comme chef de fil et de l'autre le bloc communiste avec l'URSS.

⁴³ BANYAKU LUAPE, E ; Systèmes politiques contemporaines, Notes de cours L1 RI, UNIKIN, 2009 2010, inédit.

⁴⁴ KABONGO MAKANDA F, L'histoire diplomatique, Notes de cours G2 RI, UOM, 2007 2008, inédit.

Pour les Etats africains, il faudrait s'allier soit derrière les USA soit l'URSS. Ceci à conférer à l'Afrique une nature internationale.⁴⁵

Durant cette période l'Afrique a connu une révolution paradoxale, c'est-à-dire, un processus de transformation des États tribaux, le mode de vie, les mœurs pour instaurer un nouveau mode de production au modèle capitaliste.

Enfin arrive l'époque des États indépendants surtout dans les années 1960 pour la plupart d'États, cette période est caractérisée par le néo-colonialisme, c'est-à-dire, les anciennes puissances coloniales utilisent les nationaux en les maintenant au pouvoir pour exploiter ses ressources et, un détournement de l'économie de l'État pour le compte des dirigeants.

§1. LA SITUATION DE L'AFRIQUE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

1.1. Les structures économiques de l'Afrique

Retenons que les pays africains ont hérités les structures économiques imposées par ce système capitaliste colonial. A l'époque coloniale, les structures économiques mises en place par les colonisateurs étaient entièrement basées sur les besoins des métropoles faisant ainsi des colonies, leurs principales sources de matières premières pour leurs industries en Europe.

Les pays colonisateurs avaient orientés les économies des pays africains vers la production d'un nombre restreint, soit d'un seul ou soit encore de quelques produits agricoles.

A l'époque postcoloniale, on observe la persistance des anciennes structures économiques héritées du colonialisme capitaliste dans la majorité des pays africains. Ces structures économiques africaines actuelles présentent des caractéristiques dominantes suivantes :

⁴⁵ KABONGO MAKANDA, F., *op.cit*, p.77

- ❖ Les économies extraverties;
- ❖ La dépendance économique;
- ❖ Le dualisme économique;
- ❖ La désarticulation économique.

1.1.1. Les économies extraverties

L'extraversion est sans doute, la première caractéristique dominante des économies africaines. Les économies africaines sont tournées vers l'extérieur.

Au plan commercial, l'Afrique est complètement tournée vers l'Occident. Les Etats africains, en dépit de nombreux groupements politiques, d'associations bancaires et des Communautés Economiques Sous-Régionales, ne commencent pas entre eux.⁴⁶

Dans le même ordre d'idée, Philippe Hugon affirme que « les économies africaines restent polarisées sur les économies européennes qui représentent plus de deux tiers de leurs zones d'échanges commerciaux.⁴⁷

En effet, cette situation s'explique par le fait que l'Afrique dépourvue des industries de transformation au niveau du continent, d'ou les matières premières africaines que ça soit les ressources minières, minéralisées, forestières et agricoles quittent les lieux de production et se dirigent vers les chefs-lieux des pays africains ou de régions puis vers les ports d'embarquement pour être exportés vers les pays industrialisés que ces derniers assurent La transformation de ces matières premières en provenance de l'Afrique.

Ainsi donc, cinq décennies après les indépendances, la situation reste largement inchangée, l'Afrique n'a pas su modifier la structure de ses exploitations qui reste essentiellement tourner vers le marché mondial.

⁴⁶ NDSHYO, R. et Alli, L'auto dérive de l'Afrique en désarroi, PUZ, KINSHASA, 2001, p.40

⁴⁷ Hugon P. économie de l'Afrique la découverte, Paris, 1993, p.46

Cette situation non seulement renforce les inégalités sectorielles de productivité, pour utiliser les termes de SAMIR AMIN et l'enclavement des régions par rapport à la capitale qui tend à devenir le centre au regard du reste du pays qui devient véritablement la périphérie, Mais accentue le caractère extraverti de l'économie l'intégrant plus facilement dans le circuit économique international.⁴⁸

Et parallèlement, les économies africaines en s'intégrant dans le circuit économique international subissent toutes les évolutions défavorables consécutives aux fluctuations des cours des matières premières sur le marché mondial avec comme effet immédiat la baisse des recettes à l'exportation de la majorité des pays africains.

1.1.2. La dépendance économique

La dépendance est la seconde caractéristique dominante des économies africaines. La période postcoloniale est marquée par un renforcement de cette indépendance qui observe en premier du point de vue du commerce extérieur. Les pays africains échangent de moins en moins entre eux et de plus en plus avec l'occident, car l'essentiel de leurs importations s'effectuent avec les pays industrialisés alors que ces derniers commencent avant tout entre eux.

Mais, la dépendance s'exerce également au niveau de la production. Même modalités, les industries minières restent soumises aux intérêts étrangers qui disposent de la technologie, des capitaux et qui contrôlent les circuits de distribution. Quant à la production manufacturière, elle largement le fait des filiales des sociétés multinationales qui se contentent de rassembler des pièces produites à l'étranger.⁴⁹

⁴⁸ SAMIR AMIN cité par MONONI ASUKA et KOLI ELOMBE, L'OUA, vingt ans après, désespoirs, PUZ, Kinshasa, 1988, pp.110-111.

⁴⁹ GRELLET, G., Les structures économiques de l'Afrique noires, PUF, Paris, 1982, p.19.

1.2. La crise économique

Dès leurs accessions aux indépendances jusqu'aux années 1970, les Etats africains ont connu une réelle croissance économique.

Cependant, depuis le premier choc pétrolier de 1973, les indicateurs économiques des pays africains à quelques exceptions près ont connu une tendance linéaire à la dégradation.

Face à cette situation, l'OUA ne reste pas les mains croisées. Elle décida d'organiser en février - mars 1979 à Monrovia une conférence qui s'était penchée sur les voies de sortie de crise. Le PAL s'inscrit dans cette logique, il a été donc élaboré à la suite de la conférence Organisée par l'OUA en 1979.

Ainsi donc, à partir de 1980 jusqu'à ce jour, l'évolution économique de l'Afrique y est préoccupante. Les secteurs économiques importants stagnent ou régressent. Pour s'en convaincre de la gravité de cette crise, l'analyse relative aux termes de l'échange nous remettra de s'en convaincre.

SECTION IV. PRESENTATION DE LA RDC.

Dans cette section, nous parlons de la situation géographique et situation socio-économique de la République Démocratique du Congo.

§1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.

La RDC est un Etat au centre de l'Afrique et limitée à l'ouest par le Congo Brazzaville, au sud par l'Angola et la Zambie, à l'Est par la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda, au nord par le soudan et la République centre africain, au sud-ouest par l'océan atlantique. Avec une superficie de 2.345.09Km² regroupant environs plus de 60.000.000 d'habitants et comme capitale Kinshasa.⁵⁰

⁵⁰ Larousse universelle, éd. HACHETTE, paris, 1996, p.1445

§3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.

L'économie de la République Démocratiques du Congo connaît une dégradation continue, le PIB par habitant est tombé de moins de 1 dollar par jour pour un habitant à l'heure actuelle, l'Etat congolais n'est plus à mesure d'honorer le remboursement de sa dette, car la production cuprifère s'étant effondrée et l'économie informelle régnant en moitié. La disposition des circuits économiques officiels et de l'administration donne aux activités informelles une importance dont il n'existe pas d'équivalent d'ailleurs. Le Congo à un sous-sol infiniment riche en réserves aux ressources minières, malheureusement cela n'en profite qu'à la classe dirigeante, les principales productions étaient le mine, le pétrole, le diamant, l'or, le cobalt, l'uranium, le coltan, et aujourd'hui nous avons les gaz naturelles dans le lac Kivu.

Du coté industrie, il faut bien le dire, malgré la richesse minérale, le Congo ne compte aucune industrie digne de nom. Ceci peut néanmoins justifier par un manque de volonté des dirigeants congolais depuis notre accession à l'indépendance jusqu'à heures présente. République Démocratique du Congo est l'un des principaux réservoirs miniers du monde.

Ces considérables réserves minérales inexploitées dont la valeur est estimée à 24.000 milliards des dollars US sont d'une importance stratégique pour l'économie nationale. Or, l'héritage d'un siècle d'exploitation minière dans plusieurs parties du pays, spécialement dans la province du Katanga, a été crée des passifs environnementaux considérables et il est nécessaire d'adapter une nouvelle approche pour moderniser l'exploitation minière.⁵¹

La RDC est l'un de pays miniers les plus importants du monde. Le secteur se divise en deux types d'exploitations minières industrielles artisanales à petit échelle (ASM). Jusque vers les années 1980, l'exploitation industrielle était exercée surtout par les conglomérats étatiques (GECAMINES, MIBA,

⁵¹ Programme des nations-unies pour l'environnement, octobre 2011, p.23

OKIMO et SAKIMA), depuis une vingtaine d'années la tendance s'est inversée et l'exploitation industrielle est axée principalement par le secteur privé, ou en partenariats public-privé. Avec le déclin de conglomérats miniers de l'Etat, l'ASM a toutefois émergé en tant que forme la plus répandue l'exploitation depuis le début des années 1990 tant en terme de dommages produits que de travailleurs mobilisés.

Des contrats miniers accordés dans les circonstances douteuses pendant la période des conflits ont été renégociés ou annulés par une commission interministérielle de révision. Toute la lumière n'a ce pendant pas été faite sur ces contrats. Le nombre et le statut de contrats non révisés sont connus et peu d'accords renégociés sont du domaine public.

Donc, la plus part des opérations minières au Katanga, le centre minier principal de la République Démocratique du Congo, des exploitations à ciel ouvert qui entraîne une situation importante dégradation des sols et du paysage.

CHAPITRE II : ETAT DE LIEU DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE

L'intégration régionale en Afrique a toujours été le principal objectif des états africains depuis la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) d'alors. Les Etats membres ont fait un certain nombre de déclarations dans le but de faire avancer le processus d'intégration. De même le traité d'Abuja, le plan d'action de Lagos et le forum du secteur privé en Afrique, pour ne parler que de ceux-là, mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir l'intégration régionale en Afrique.⁵²

le traité d'Abuja qui a été signé le 3 juin 1991 et est entré en vigueur le 12 mai 1994, stipule que les Etats africains doivent s'efforcer de renforcer les communautés économiques régionales (CER) en assurant en particulier la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive de leurs activités en vue de la réalisation de la communauté économique africaine (AEC), qui devait être graduellement mise en place au cours d'une période de transition de trente quatre ans, subdivisée en six étapes de durées variées. Bref les principaux objectifs étaient notamment la promotion de coordonner et harmoniser les politiques au sein des communautés économiques existantes et futures, pour faire avancer la mise en place graduelle de la communauté.

Le 9 septembre 1999, les chefs d'Etats et des gouvernements de l'OUA d'alors ont rendu publique une déclaration (la déclaration de Syrte) appelant à la création de l'union africaine, dans le but notamment d'accélérer le processus d'intégration sur le continent afin de permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale, tant en faisant face aux problèmes sociaux, économiques et politiques multiformes, aggravés comme ils l'étaient par certains aspects négatifs de la mondialisation.

⁵² Troisième publication de l'union africaine. Sur Etat de l'intégration en Afrique, 2011.

Section I. Les organisations sous régionales africaines d'intégrations

L'Afrique était divisée en cinq sous régions qui ont conduit à la naissance des différentes organisations sous-régionales d'intégration.

il s'agit de :

1. L'Afrique centrale

Avec :

- ❖ la CEMAC : la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- ❖ la CEEAC : la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
- ❖ la CEPGL : la communauté économique des pays des Grands Lacs.

2. L'Afrique de l'est

Avec :

- ❖ la CEA : la communauté économique de l'Afrique de l'est
- ❖ le COMESA : le marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe
- ❖ la COI : la commission de l'océan indien
- ❖ IGAD : Autorité intergouvernementale sur le developpement.

3. L'Afrique du nord

Avec :

- ❖ l'UMA : l'union du Maghreb arabe

4. L'Afrique australe

Avec :

- ❖ l'UDAA : union douanière de l'Afrique australe
- ❖ la SADAC : la communauté pour le développement de l'Afrique australe
- ❖ COMESA : le marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe.

5. L'Afrique de l'ouest

Avec :

- ❖ CEDEAO : la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest,
- ❖ UEMOA : l'union économique et monétaire ouest africaine
- ❖ CEAO : la communauté des Etats de l'Afrique occidentale.

§1. CAS DE L'UNION AFRICAINE

1.1. Présentation

L'union africaine (UA) organisation réunissant l'ensemble des pays d'Afrique et ayant succédé à l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 2002, l'OUA avait été instituée en 1963 par 30 Etats afin de promouvoir l'unité et la solidarité des Etats africain harmoniser les lignes de conduite politique, économique culturelles, médicales, scientifiques et militaires ; défendre l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats membres et éliminer le colonialismes en Afrique.

L'acte constitutif de l'union africaine est adopté à Lomé en juillet 2000 puis lors de son 37^{ème} sommet qui se tient à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, l'OUA ratifiés sa transformation en une union africaine (UA) avant d'être dissoute en 2002, l'UA compte 53 pays membres (soit tous les pays d'Afrique à l'exception du Maroc, elle conserve l'ancien siège de l'OUA, à Addis-Abeba (Ethiopie).

1.2. De l'OUA à l'union africaine

Lancé par le dirigeant libyen Mouammar el Kadhafi, avec l'ambition de créer des « Etats-Unis d'Afrique » le projet

d'union africaine se désigne à l'aube du XXIème siècle en septembre 2000, lors d'un sommet extra ordinaire d'une union africaine.⁵³

L'acte constitutif de l'union africaine est adopté à Lomé en juillet 2000 puis lors de son 37^{ème} sommet qui se tient à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, l'OUA ratifiés sa transformation en une union africaine (UA). Celle-ci est inaugurée lors du sommet de Durban (en Afrique du sud) en 2002.

L'ambition de l'UA est d'accélérer l'intégration économique et politique entre les pays africain dans le nouveau cadre de la mondialisation et promouvoir les principes et les institutions démocratiques ainsi que le respect des droits de l'homme.

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique par seize chefs d'Etat lors du sommet de l'OUA d'Abuja en octobre 2001, participe aussi de cette volonté.

§2. CAS DE LA CEDEAO

La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays qui a été fondé en mai 1975, elle a été conçue comme moyen d'assurer l'intégration économique et le développement avec l'intention de déboucher sur une éventuelle union économique en Afrique de l'ouest, renforçant ainsi la stabilité économique et les relations entre les Etats membres.

2.1. Objectif

les objectifs de la CEDEAO sont de promouvoir la coopération et l'intégration dans les activités économiques sociales, et culturelles dans le but ultime d'aboutir à la mise en place d'union économique et monétaire travers l'intégration totale des économies des Etats membres relever le niveau de vie de ses populations, maintenir et renforcer la stabilité économique,

⁵³ KABENGELE, D., op.cit, p.147

réserver les relations entre les Etats membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

2.2. Etats membres

L'organisation regroupe les Etats francophones, anglophones et lusophones. Les Etats francophones : Bénin Burkina-Faso, cote d'ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger Sénégal et Togo.

Les Etats anglophones : Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria, Sierra-Léone.

Les Etats lusophones : CAP vert et Guinée Bissau

2.3. Activités et réalisations

La CEDEAO a à son actif, les activités et les réalisations suivantes :

Le lancement avec succès du document régional de la stratégie de réduction de la pauvreté de 11 janvier 2010 à accra a été une grande réalisation qui été suivie par l'organisation d'un atelier à Abuja pour examiner le plan de mise en œuvre et dissenter des questions relative aux arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la stratégie et cadre pour le suivi et évaluation.⁵⁴

Pour améliorer le commerce sous régional en Afrique de l'ouest.

Elle a maintenant été transformée en une agence autonome à base élargie appelée agence monétaire de l'Afrique de l'ouest dont le mandat est d'assurés le suivi, la coopération et la mise en œuvre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO.

⁵⁴ Troisième publication de l'union africaine sur l'Etat de l'intégration en Afrique, 2011.

§3. CAS DE LA SADC

3.1. Historique

Southern Africa développement community SADC en single tire ses origines de très loin. En effet, la SADC tire son origine de la South Africa développement coordination conférence (SADCC).

Cette organisation a vu le jour au mois de juillet 1979 à arusha.

Le premier sommet de la SADC s'est tenu en avril 1980 à Lusaka, réunissant les pays suivants : Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Lesotho et Swaziland.

L'objectif poursuivie par tous ces pays étaient de mettre sur pieds et signe un programme d'action de l'Afrique australe vers la libération ceci est écore appelé « déclaration de Lusaka » mais les difficultés l'avaient conduit à être par la SADC parmi lesquelles on peut citer l'hostilité de la RSA vis-à-vis de cette organisation pour qui celle-ci était plus politique qu'économique.

En dehors de l'absence de l'Afrique du sud, demeure dans l'organisation une lutte d'influence ainsi que celle de leadership partant de ces difficultés, on crée la SADC par la déclaration et le traité de sommet des chefs d'Etats et de gouvernement le 7 aout 1992 en Namibie. Son siège sera établi à Gaborone en repas de Botswana en remplacement de la SADCC.

3.2. Les objectifs.

Sur l'analyse du traité il en ressort de nombreuses missions, à savoir :

1. réaliser le développement et la croissance économiques, alléger la pauvreté, relever le niveau de vie et la qualité de la vie des peuples de l'Afrique australe et soutenir les désavantages sociaux à travers l'intégration régionale ;

2. développer des valeurs et institutions politiques communes promouvoir et défendre la paix et la sécurité ;
3. promouvoir le développement auto-soutenir sur base de l'autosuffisance collective et l'interdépendance des Etats membres
4. réaliser la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
5. promouvoir et maximaliser l'emploi productifs et l'utilisation des ressources de la région.

3.3. Etats membres

Angola, Mozambique, Tanzanie, Botswana, Zambie, république démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Namibie, Afrique du sud, Swaziland et les îles Maurice.

3.4. Structure de la SADC

Elle a une structure tripartite :

1. l'organe est le sommet annuel, ce dernier réunit tous les pays membres ainsi que les pays donateurs et les institutions internationales, elle trace les grandes lignes de la politique générale de l'organe ;
2. le conseil des ministres se réunit trois fois par an il adopte les programme de travail de l'organisation ;
3. la structure permanent de l'organisation la SADC dispose d'un secrétariat général, chargé du suivi et de la gestion des projets.

Obstacles pour une intégration parfaite des Etats de la SADC

1. problèmes à l'exportation et importation de pays de la SADC.

Ces problèmes constituent des entraves non négligeables quant au développement autocentré et équilibré de l'Afrique en général et des pays de la SADC en particulier.

3.5. Industrie et service

On souhaite le développement du secteur industriel des pays de la SADC. Celui-ci devrait entraîner l'utilisation de toutes les ressources existantes : ainsi favoriser encore comme effet, d'augmenter la force de la compétitivité. Le développement commercial doit aller de pair avec l'expansion et l'amélioration de télécommunication et autres services. Fort de ceci, les pays de la SADC doivent développer les routes les chemins de fer et autres services de sélection, justifier a ce qu'ils soient suffisants.⁵⁵

Quelques réalisations de la SADC : elle a réalisée les activités et les progrès suivant : la zone de libre échange, infrastructure et services, énergie, communication et metearalgie, ressources en eau, tourisme, agriculture et ressource naturelle, santé, VIH/SIDA, libre circulation des personne, libre circulation des marchandises, des services et des capitaux quelque progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'accélération da la libre circulation des marchandises.

SECTION II. DIFFICULTES ET AVANTAGES DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE

L'importance de la coopération et de l'intégration en Afrique accélérer et renforcer le développement économique et social est reconnue depuis long temps par les décideurs africains. L'unité, la coopération et l'intégration de l'Afrique ont été de tout temps des objectifs pour de nombreux responsables africains comme George PATMORE, W.E.B DUBOIS ou Marcus GARVEY, ainsi que pour des nationalités africains comme KWAME N'KRUMAH qui dans son livre AFRICA must préconisait déjà, l'unité africaine, même si comme dans d'autres régions la priorité a été initialement de s'assurer un poids et une poids et une autorité politique accrus sur la scène Internationale. Mais au fur et à mesure que les défis de la mondialisation et de l'interdépendance se sont imposés aux pays de la région avec le

⁵⁵ KABENGELE D. op.cit p.153

risque d'une marginalisation du continent africain, cet objectif d'intégration est devenu prioritaire.

§1. Difficultés de l'intégration en Afrique

Aujourd'hui l'Afrique malgré la multiplication des organisations sous régionales d'intégration reste butée à des sérieuses difficultés pour maintenir l'intégration entre les Etats. Le processus d'intégration en Afrique se heurte à plusieurs obstacles.

En outre, nous pouvons citer les difficultés suivantes :

1.1. Les micro-nationalismes

Le dessin de chaque Etat de se stabiliser dans le cadre de frontières héritées de la colonisation, notamment par l'affirmation du principe sacro-saint de l'intangibilité des frontières consacrées par la charte de l'OUA c'est le danger d'un certain repli sur soi même alors que ce nationalisme étroit n'a pas de place dans un monde de plus en plus interdépendant.

L'intégration implique la remise en cause du sentiment local pour le global et le suppose des communautés sociales unies librement à projet commun. Or la plus part des Etats n'acceptent pas une telle remise en cause ou l'aliénation d'une par de leur souveraineté au profit de la construction communautaire.

L'illustration la plus concrète de cet obstacle est le cas de la grande Bretagne qui a refusé la ratification du traité créant la monnaie unique européenne.⁵⁶

Ce danger de repli sur soi-même ouvre la voie aux Egoïsme locaux ; volonté de chaque Etat de sauvegarder ses industries en fonction de son propre développement et de ses nécessités budgétaire. Telle situation ne pourra jamais favoriser l'intégration, donc, il faut relativiser la nation de la nationalité au profit du grand ensemble.

⁵⁶ BOKULU IKETE La problématique de l'intégration sous régionale en Afrique face à la mondialisation cas de la CEDEAO, Mémoire I2 RI Unikin, 2004-2005, P14

1.2. La langue

La multiplicité de zones linguistique au sein de certaines organisations sous régionales africaines constitue au sans aucun doute un obstacle sérieux pour leur véritable intégration.

Pour le professeur KABAMBA WA KABAMBA, la langue entant qu'elle est un instrument de communication sociale pouvant assurer la compréhension mutuelle, véhiculer la culture, favoriser le développement des solidarités et la formation d'un patrimoine de conception communes peut faciliter et accélérer le processus de l'intégration, mais elle ne le conditionne.⁵⁷

Du fait que plusieurs Etats se retrouvent dans les organisations avec des langues différentes celles-ci entraîneraient parfois obstacles sur le plan communicationnel.

1.3. La stabilité politique interne fragile des Etats

L'instabilité de certains régimes africains et les multiples changements d'orientations qui résultent le plus souvent ne font que reculer l'échéance d'une véritable intégration dans la mesure où les nouveaux régimes font table rase des engagements interafricains antérieurs et où les dirigeants en place se préoccupent plutôt d'asseoir leur autorité dans tout le pays que de dépenser leurs énergies à assurer les bases d'une véritable intégration.

Membre défaillant, ce qui rendra plausible la pérennité des échanges introduits dans la politique économique ;

- les produits du partenaire le plus important dans les autres avec ou sans intégration régionale, l'économie nationale du grand partenaire croît plus rapidement que celle autres pays membres.⁵⁸

⁵⁷ KABAMBA WA KABAMBA, G., Op.cit, P143

⁵⁸ DIANGITUKWA, F, op.cit p.p.63-64

Les mêmes problèmes systèmes qui entravent le développement économies nationales du continent, bloquent aussi le progrès rapides vers son intégration. il faut également ajouter les déceptions et frustrations engendrées par le non respect par certains Etats membres ajouter les décisions communautaire notamment dans le domaines de la libre-circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ; les appréhensions relatives aux éventuelles moins values de recettes fiscales dues au désarmement, tarif extérieur commun (TEC) ; les instabilités de prix internationaux qui affectent leurs recettes d'exportations confèrent une vulnérabilité structurelle à ces économies avec les incidences sur croissance économique le problèmes monétaires nationaux (convertibilités des monnaies).

L'inadéquation de l'infrastructure et de l'intégration physique ; la forte dépendance de plusieurs budgets nationaux des Etats africains aux recettes douanières etc... tous ceux-ci constituent des inconvénients au niveau économique pour l'intégration régionale.⁵⁹

1.4 La lutte pour le leadership

L'ancien Secrétaire Général de l'OUA, EDEM KODJO avait structuré son option autour du concept de « pôles fédérateurs ». Il analyse l'intégration par le biais de certains États considérés comme « pôles fédérateurs ». Il s'agit de la RDC pour l'Afrique centrale, la RSA pour l'Afrique Australe, du Nigéria pour l'Afrique Occidentale et l'Éthiopie pour l'Afrique de l'Est.⁶⁰

Cette analyse EDEM KODJO fait aujourd'hui que chaque dirigeant africain, chaque Etat africain veut jouer le rôle de leadership et réaliser l'intégration autour de soi. Chacun se croit en devoir d'être fédérateur exclusif et propose son leadership. Aucun Etat n'accepte celui d'un autre. Cette recherche du leadership bloque e processus d'intégration en Afrique.

⁵⁹ TRAORES, S, La problématique de l'intégration régionale, conférence débat, Mai, 2006, Bamaka, p. 23

⁶⁰ Idem, p.4

1.5. L'absence de complémentarité des économies africaine

D'abord retenez que les tenants du libre-échange, pour eux, l'intégration régionale a suscité également quelques critiques négatives, entre autres, les blocs commerciaux régionaux freinent plus l'expansion du commerce mondial qu'ils n'y contribuent. Ils font valoir que ces blocs ont tendance à ériger autour d'eux des remparts tarifaires et non tarifaires qui restreignent les courants commerciaux avec l'extérieur.⁶¹

IL peut en résulter des inefficiences dans l'allocation des ressources et la production qui réduisent les gains de bien-être induits par la concurrence. Par conséquent malgré la popularité des blocs commerciaux ces dernières décennies, les économistes ne sont pas unanimes quant leur effet positif net sur le commerce. Les efforts entrepris pour mesurer de façon empirique cet effet dans le cas de certains blocs commerciaux ont contribué à éclairer le débat.

Avec les courants commerciaux trop orientés vers les ex-métropoles, cette absence de complémentarité des économies font que certains pays refusent de s'associer avec tel ou tel autre soit:

- Par crainte de fusionner deux ou plusieurs sous-développements;
- Par crainte d'être réduit au rang de simple colonie de consommation de produit finis;
- Parce qu'on ne veut pas partager les bénéfices de ses ressources naturelles avec un futur partenaire moins bien nanti économiquement et financièrement.

Ainsi, les Bats africains en viennent-ils à s'affronter ouvertement dans une concurrence extérieure, souvent stérile, comme vendeurs des mêmes matières, comme candidats aux mêmes capitaux pour leur industrialisation moyennant des concessions importantes par le biais de codes d'investissements parfois trop libéraux, et comme importateurs de produits manufacturés.

⁶¹ CNUCED, rapport 2009, op.cit, p. 8

1.6. La multiplicité de zones monétaires et la dépendance de la stabilité monétaire

L'Afrique est regroupée en six principales zones monétaires à savoir ; la zone stelin, la zone franc, la zone dolland, la zone escudo, la zone pesata spagnola et la zone indépendance.⁶²

La multiplicité de zones monétaire africaines qui sont les plus souvent des appendices des zones monétaire planétaires, l'absence de toute forme de coopération entre ces zones et l'incohérent qui en résulte, la prolifération des frontières douanières gênent considérablement le développement des échanges entre les Etats africains. Comme les échanges entre ces Etats sont en difficultés à cause de convertibilité des monnaies suite en l'absence d'une monnaie unique et commune, l'intégration aura des problèmes sérieux car sans monnaies librement convertissable dans les grandes zones monétaires africaines, on voit mal comment pourraient se créer les vastes réseaux d'échanges qu'exige toute industrialisation.⁶³

Les infrastructures de transports de communications sont à la fois une condition fondamentale de désenclavement des hommes et un déterminant du rythme de la répartition géographique du développement.

Cinquante ans après les indépendances, l'Afrique n'a pas fait de progrès dans les réseaux de communication tant sur le plan de la flotte aérienne naval que terrestre. Le réseau est resté vétuste avec les voies de communication datent encore de l'ère coloniale et se trouvant dans un Etat de délabrement fort avancé.⁶⁴

L'absence des moyens de transport et communications de haute technologie pose un sérieux handicap l'intégration de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle par exemple le sommet de

⁶² KABENGELE, D., Problème monétaire internationaux, notes de cours L2 RI, UNIKIN, 2010-2011, inédit.

⁶³ KABAMBA WA KABAMBA, G., op.cit, p.1448.

⁶⁴ Idem, p.112

la SADEC organisé à Luanda en Angola du 16 au 18 août 2011 avait pour thème de ces assises, les chefs d'Etats de cette organisation étaient préoccupés de la nécessité des facilitations de l'intégrationniste entre les états membres de la SADEC comme moyen de facilitation de l'intégration car sans cela, il est difficile d'atteindre l'intégration régionale.⁶⁵

§2. Avantages de l'intégration en Afrique

L'union Afrique offre le cadre politique par l'intermédiaire du quel l'Afrique souhaite s'unir avant de s'intégrer dans le reste du monde. Cet intérêt y compris par la création d'un marché commun pour les biens les services, les capitaux et personnes physiques et par harmonisation des règles reflètent l'évolution récente des initiatives d'intégration en Afrique. C'est la raison pour laquelle, l'intégration régionale à été et demeurer une période absolue pour les pays africains.⁶⁶ Les diverses initiatives régionales en matière de coopération économique, si leurs avancées sont inégales s'agissant de la mise en œuvre des traités respectifs permettent de constater des progrès même s'ils sont lents.

La présentation des avantages de l'intégration en Afrique, est faite d'une manière structurée pour comprendre comment dans chaque domaine choisi, l'intégration est profitable à l'Afrique. Nous analysons les avantages de l'intégration : des marchés, de production, des institutions politique, sécuritaire.

2.1. Avantages de l'intégration des marchés et production en Afrique

L'instauration d'une zone intégrée crée beaucoup d'avantages pour ses membres. C'est ainsi que Viner a établi les fondements de la théorie des unions douanières en montrant que le régionalisme pouvait conduire à l'expansion des échanges. Quand un groupement commercial est créé, élimination des pays obstacles au commerce crée un vaste marché où les pays qui

⁶⁵ WVN SADC, sommet Luanda 2011

⁶⁶ CNUCED, rapport 2009, op.cit p.18

produit à bas coûts des biens de consommation accroît sa part de marché en capturant le marché intégré du produit fabriqué à bas coûts, cela permet au producteur à bas coûts d'abaisser encore ses coûts de production grâce aux économies d'échelles, au plus grand nombre de fournisseurs disponibles et aux effets de spécialisation. Le mouvement de la demande du pays à coûts élevés vers les pays à bas coûts crée, pour ce dernier de nouvelles opportunités commerciales, d'où l'expression des échanges.⁶⁷

2.2. Avantages de l'intégration des institutions politique africaines

Il sied de noter qu'aujourd'hui l'une des raisons de la faiblesse de l'Afrique résulte des problèmes internes, qui entre autres, les conflits armés. Mais l'intégration régionale réduit les conflits et guerre. Il devient de plus en plus difficile de penser à l'éclatement d'une guerre entre les pays de l'Union Européenne ou entre les Etats Unis et le Canada D'une part et entre les Etats Unis et le Mexique d'autre part, parce que la confiance et la coopération entre les pays membre permettent d'écarter une éventualité.

La stabilité politique est un préalable à l'intégration régionale et au développement économique. Il est facile de constaté que les pays qui connaissent des conflits sont peut intégrer dans des communautés régionales et leurs économies sont faible. C'est encore dans ce pays que la demande de l'intégration est grande. En revanche, les pays qui profitent largement de l'intégration parviennent à dynamisé leur économie et se développe

Lorsque les institutions politiques africaines s'intègrent, il y aura une cohésion générale dans la prise des décisions politique au niveau continental qu'international, ceci va faire que l'Afrique soit respectée.

⁶⁷ VINER, cité dans le rapport CNUCED 2009, op.cit, p. 20

2.3. Avantage de l'intégration sécuritaire en Afrique

La fin de la guerre froide qui présageait après la chute de la mur de Berlin une nouvelle ère de stabilité et de paix favorisé par la disparation de l'antagonisme idéologique entre deux blocs a ouvert au contraire une période de forte turbulence en Afrique. Le continent compte aujourd'hui plus de vingt foyers des conflits dont les causes sont variées : facteurs ethnique, revendication frontalière et recherche des espaces vitaux ect...

Si nous pouvons considérons l'insécurité causé en Afrique par les puissances occidentale à la recherche des espace vitaux et motivation économique, nous comprenons que ces puissances déstabilise les régimes qui ne leurs sont pas favorable à leurs imposant des guerres civiles ou étrangère.

L'intégration sécuritaire aidera à la formation une armée régionale africaine qui fera face aux attaque extérieures du continent ; en suite cette intégration permettra aux pays qui ne sont pas en mesure de s'assuré l'auto sécurité de se retrouver sécuriser par l'armée régionale.

CHAPITRE 3 : L'ADHESION DE LA RDC DANS PLUSIEURS ORGANISATIONS SOUS REGIONALES AFRICAINES.

Dès le début de la décolonisation, les nouveaux Etats indépendants d'Afrique avaient senti une impérieuse nécessité de conjuguer leurs efforts pour la recherche des solutions aux questions d'intérêts communs car, avec les problèmes auxquels ils devraient faire face, aucun Etat d'entre eux ne pourrait évoluer en vase clos. et cette logique poussa ces nouveaux Etats indépendants d'Afrique à créer des associations à vocation régionale (ex : OUA) mais avec des objectifs politiques tels que : la coopération entre les Etats africains, la promotion de la solidarité entre peuples africains etc. mais pauvres, sous développés et unis par des querelles internes et disposant des économies basées sur les produits de base les dirigeants africains vont s'accorder à penser que la création des pôles fédérateurs au sein du continent serait l'une des conditions appropriées pour un décollage., intégré et profitable à tous les Etats membres.

Et c'est durant cette époque que bon nombre d'intellectuels africains tel que : PIERRE JALLEE, EDEN KODJO, SAMIR AMIN, BELLA BALASSA soutenaient l'idée d'une multiplication des regroupements d'intégration économique sous régionale comme préalable d'une intégration continentale note ici le professeur BIKOKO EPEYA.⁶⁸

De son côté le professeur KABENGELE DIBWE soutien cette initiative de ces intellectuels et dirigeants africains car selon lui, l'intégration économique constitue un cadre de coordination des activités plurielles en vue d'un développement des Etats intégrés. Certes, poursuit, l'auteur, cet idéal n'est toujours pas facile à atteindre du fait de certaines contraintes d'ordre politique (abandon de souveraineté), d'ordre économique et sociaux. Mais

⁶⁸ BIKOKO EPEYA, Société multi nationales, L1 Relations Internationales, FSSAP, note de cours, université libre de Kinshasa, 2005-2006, inédit.

l'intégration économique vise avant tout, la croissance économique entre les Etats membres et l'amélioration du niveau de vie des populations des Etats membres.⁶⁹ Cet ainsi, ce travail cherche à titre illustratif d'analyser la politique de la RDC relative à l'OUA, et puis à évaluer les avantages les désavantages que pourraient tirer les Etats membres en général et la RDC en particulier de par leur adhésion aux organisations sous régionales.

SECTION 1. LA POLITIQUE CONGOLAISE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

L'intégration régionale, clé de la stabilité et du développement de la région et de nos jours considérée comme un idéal visé par différents Etats de la région en général et de la RDC en particulier qui cherche, de ce fait élaborer d'une politique efficace en vue de défendre leurs intérêts. La politique régionale de la RDC repose sur la mise en œuvre d'une politique de bon voisinage et la réaffirmation du rôle intégrateur de la RDC en Afrique centrale. Le ministre de la coopération et de l'intégration régionale est chargé de développer la participation de la RDC aux organisations internationales régionales.

§1. La RDC au cœur de l'Afrique centrale

La RDC, entend s'inscrire dans le dispositif de coopération et d'intégration régionale de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et de bénéficier de grands projets facilitant le désenclavement du pays. Depuis février 2005, la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) œuvre pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers des forêts du bassin du Congo. La RDC qui représente 50% du deuxième bloc forestier tropical mondial est au cœur du plan de convergence adopté par les pays membres.

⁶⁹ KABENGELE, D. op.cit, p.80

Sur le plan économique, l'intensification des échanges entre la RDC et la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ne peut être que globalement bénéfique. Les échanges formels sont aujourd'hui très faibles en raison des barrières de fait plus que de droit aux échéances. Sans qu'il soit possible d'avoir des indications précises sur le commerce informel transfrontalier, il semble que celui-ci soit limité et déséquilibré en faveur de la RDC.

La désorganisation et/ou la faiblesse de la production du côté des pays riverains de la RDC (Centrafrique, Congo) et des zones frontalières de La CEMAC comme l'état des infrastructures limite le flux formels et informels. Le potentiel de développement est cependant important au-delà même des flux de transit et des ventes d'électricité. La participation de la RDC aux négociations APE a été jusqu'à maintenant faible et très épisodique. A moyen/long terme, potentiel industriel de la RDC est sans commune mesure avec celui du Congo et de la république centrafricaine et même avec celui du reste de la CEMAC.

Se posera, en outre, le problème des fluctuations du franc congolais vis-à-vis du franc CFA et donc d'amples variations de la compétitivité. De même, l'intensification des échanges entraînera un gonflement de la circulation du franc CFA en RDC. L'ancrage de la RDC à la CEMAC dans les négociations APE impose une politique plus active pour encourager le dialogue entre le secrétaire de CEMAC et la RDC, notamment sur la mise en place d'une zone de libre échange. Plusieurs années de préparation lui seront nécessaires avant de pouvoir intégrer la zone de libre échange.

Depuis 2003, la volonté politique de la RDC d'adhérer à l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) a été manifestée au plus haut niveau de l'Etat. Pour le pays, l'enjeu du processus qui devrait aboutir en 2007 réside dans la reconquête de la confiance des investisseurs et, plus généralement des milieux d'affaires.

§2. La RDC, pays charnière à la frontière de l'Afrique australe

Au niveau de la SADC (Southern Africa Development Community), la RDC entend explorer d'autres voies d'intégration, comme la politique régionale d'exploitation du barrage d'Inga. Dans les années à venir, la RDC devra, également, se déterminer par rapport au Common market for and southern Africa (COMESA).

La RDC participe aux efforts de libéralisation au sein de plusieurs organisations régionales auxquelles elle appartient, telles que la CEEAC, le COMESA et la SADC. La RDC fait également partie des pays bénéficiant des tarifs commerciaux préférentiels avec les Etats unis dans le cadre de l'AGOA, et avec l'union européenne dans le cadre de l'initiative « tout sauf les armes ». Par ailleurs, les autorités ont initié une réforme de l'office des douanes et mis en place un guichet unique depuis un certain temps au port de Matadi, pour faciliter les formalités et permettre un meilleur contrôle des recettes fiscales de l'Etat.

SECTION 2 : LES CONDITIONS ENVISAGEES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC DANS LA DYNAMIQUE DE PLURALITE D'ADHESION AUX DIFFERENTES ORGANISATIONS

L'intégration sous régionale dans les pays en développement en général et en RDC en particulier est perçu depuis longtemps comme facteur de sous développement économique. Elle permet à la RDC de participer à un marché plus vaste et apparait comme une solution à l'étroitesse de la taille de son marché. L'intégration sous régionale est aussi de nos jours considérée comme un des principaux moyens d'insertion de la RDC dans une économie mondialisée.⁷⁰

Une vision commune fut largement partagée sur l'intégration régionale telle qu'elle a émergé en Afrique. Elle est héritée du traité d'Abuja de 1991 qui envisageait la création d'une communauté économique africaine (CEA). Intégration régionale,

⁷⁰ GOSSEILIN GABRIEL, *L'Afrique désenchantée : théorie et politique du développement*, éd. Harmattan, paris, 2001, p.77

dans cette vision est considérée comme un véritable moteur du développement au niveau de la RDC pris individuellement et collectivement, et comme un puissant ressort pour absorber au niveau national tout les chocs, affronter toutes les sources de péril du problème et de réaliser toute les opportunités tout en profitant des avantages de la mondialisation.

L'enjeu parait important, aucun Etat africain a l'instar de la RDC aujourd'hui réussira la croissance de son développement.

L'intégration apparait plus nécessaire elle constitue l'une des solutions à la crise que connait ces derniers temps la RDC. S'agissant de la confusion de communautés économiques observées en Afrique centrale, comme dans les autres parties du continent, il sied de soulever qu'il ya eu des accords de coopération d'intégration qui ont pour objectif de réduire les inégalités économiques et créer ainsi des espaces sous régionaux intégrés. Les accords comme celui de la CEMAC ou le traité de la CEEAC sont ainsi appelés, à termes à effacer le problème de l'exiguïté des marchés nationaux et surtout d'assurer les conditions optimales pour sortir de l'isolement et de créer un plus grand ensemble, capable d'affronter la concurrence commerciale découlant de la mondialisation. D'où, en adhérant dans ces différents regroupements économiques de la sous région, la RDC peut réussir son pari mais si seulement si les dirigeants arrivent à capitaliser l'adhésion du pays dans ce forum.

§1. Les avantages liés à la spécialisation des communautés économiques sous régionales ou la géométrie variable

La présence de la RDC dans ces différentes organisations pourrait susciter une impulsion interne et contribuer au processus du développement, c'est lorsqu'il ya la répartition des tâches entre les différents Etats membres dans différents domaines. En d'autres termes, il faudrait qu'il y ait spécialisation des Etats membres d'une communauté donnée.

Lorsque les Etats se spécialisent chacun d'entre eux dans son domaine respectif et peut atteindre ses objectifs, cela amènera le développement de la sous région si vite et déclencherait aussi l'intégration de nation.

Cette analyse consisterait à démontrer le bien fondé de l'adhésion de la RDC dans les regroupements économiques sous régionaux auxquels la spécialisation des tâches observée dans le chef d'un Etat est à même d'être profitable à d'autres Etats membres.

En d'autres termes reconnaissons et acceptons l'existence des différentes communautés économiques sous régionales tout en catégorisant suivant les intérêts des pays de la région. C'est là si cher que les communautés économiques sous régionales se focalisent sur le programme sur les journaux tel que la libre circulation de personnes et bien, le commerce, les règlements concernant le transport, les informations économiques et commerciales, la coopération monétaire; la sécurité; la prévention de la gestion de conflit.

Pour compléter les avantages que les communautés économiques sous régionales peuvent apporter à la RDC, il sied de se focaliser sur ses objectifs ses priorités qui, comme nous le savons peut avoir une incidence sur l'avenir de la RDC. Un grand pays situé au centre du continent et disposant d'une situation géopolitique confortable, la RDC peut devenir une puissance sous régionales si les autorités développent une intelligence décisionnelle dans leurs tentatives de défendre les intérêts vitaux du pays et non plus à faire de la figuration lors des sommets des organisations régionales.

§2. Possibilité pour la RDC de participer au nouvel ordre économique international

L'intégration économique constitue de nos jours, une stratégie de développement pour les Etats dans la mesure où il s'agit de mettre en commun, des moyens ou des ressources rares en vue d'une gestion rationnelle pour les Etats membres. Cette

exigence a eu à faire en son temps l'objet de la déclaration par l'assemblée générale des nations unies sur ce qu'il convient d'appeler « le nouvel ordre économique international » (NOEI) qui stipule ce qui suit: « le sous développement a été accentué par l'ordre économique international qui a prévalu de 1945 à 1970. Celui-ci mettait en rapport, les pays développés (nord) avec les pays sous développés (sud) dans des réseaux de relations verticales de domination et d'exploitation.⁷¹

Il s'agit dès lors, de mettre en place, un nouvel ordre économique international, fondé sur l'égalité et la justice, dans un cadre de dialogue entre le nord et le sud. Mais parallèlement, ils devront renforcer les relations entre les pays sous développés (dialogue sud-sud) particulièrement par la stratégie de l'intégration économique qui est appelé à promouvoir l'autonomie collective des pays sous développés en général et la RDC en particulier avec ses partenaires (collectives relance) en les amenant à compter d'abord sur leurs propres forces.

Partant de ce qui précède, les Etats membres des organisations sous régionales, en général et la RDC en particulier, ont intérêt à mettre en commun, leurs ressources rares afin d'éviter le gaspillage des résoudre le conflit qui le ronge. De ce fait, il convient de se référer aux documents publiés en leur temps, par monsieur N'KUAME NKRUMAH qui a pensé que les Etats africains devraient s'unir et les principaux arguments étaient : les Etats africains pris individuellement ne peuvent en aucun cas, faire face aux exigences du marché international dans lesquelles, le rapport de force est inégal et en même temps, aucun Etat n'est à mesure d'assurer seul sa sécurité, mais ces Etats réunis ensemble sont à mesure de réunir leurs efforts pour surmonter leurs difficultés. La RDC peut tirer une leçon intelligente de cette maxime prophétique de N'KWAMEH NKRUMAH.

⁷¹ MAKHTAR, D., Intégration économique expertise africaine, éd. Africaines, 1984, p.30

Par ailleurs, il se constate en Afrique que les différents Etats à l'instar de la RDC ou de la RSA disposent des richesses pour lesquelles ils sont pourvoyeurs sur le marché occidental, lequel est organisé en système oligopolistiques c'est-à-dire, qu'un petit groupe d'acheteurs se retrouvent devant plusieurs Etats vendeurs. Ainsi, le petit groupe a l'avantage de fixer unilatéralement les prix des produits sur le marché. Cette situation aboutit à un gaspillage énormes des ressources disponibles au profit des acheteurs (Etats, firmes multinationales) qui en font des stocks et qui, en dernier ressort, finissent par les remplacer par les produits artificiels préjudiciant ainsi la production des pays africains. La RDC a eu à souffrir de cette politique tant décriée par GATT ou l'OMC mais dont les ruses des occidentaux en ce sens font l'entraîner d'un gouffre.

Ainsi, MAKHTAR DIOUF, pense que l'intégration économique se caractérise de trois éléments :

- ♣ La liberté de circulation des marchandises entre les pays concernant ;
- ♣ une certaine division de travail entre les pays membres ;⁷²

Cette division de travail est synonyme de spécialisation de tel ou tel produit qui constitue d'ailleurs la base des échanges commerciaux;

- ♣ Une certaine discrimination à l'encontre des pays tiers c'est-à-dire, les pays non membres de l'organisation. Cette discrimination peut prendre la forme des droits de douane, imposés sur les produits en provenance des pays tiers, alors que ceux des pays membres en sont exemptés. (Cas d'UE).

⁷² MAKHTAR, D., op.cit, p.21

§3. La RDC pourrait profiter de la liberté totale de circulation des marchandises au sein de la communauté

A ce niveau, il y a possibilité que les Etats se trouvant dans une même zone d'intégration économique, puissent faciliter les échanges commerciaux dans la distribution des biens par la suppression des barrières douanières. C'est autant dire que si les Etats membres en général et la RDC en particulier se trouvent dans un cadre regroupement économique et qu'ils ont la possibilité d'écouler leur production sans entraver aucune, cela va favoriser l'accession des devises et l'élargissement des débouchés.

Grâce à cet élargissement du marché, la RDC pourrait importer les entrants agricoles pour relancer son agriculture et la moderniser de meilleurs rendements.

Par ailleurs, les Etats qui seront appelés à constituer cette zone d'intégration seront poussés à se spécialiser dans l'objectif d'augmenter la production qui implique directement l'impact sur leur économie en ayant des devises pouvant leur permettre d'importer de nouvelles technologies, ces dernières, pour l'amélioration de la qualité et l'augmentation de quantité de la production.⁷³

§4. Les effets dynamiques de la participation de la RDC aux organisations Sous-Régionales sur le niveau et la qualité de vie de la population congolaise

L'intégration économique a une finalité qui s'exprime en terme des objectifs qui sont généralement observés dans la société et sont quantifiables. Ces objectifs sont entre autres la croissance économique, la Stabilité des prix et l'équilibre de la balance de paiement etc. Par ailleurs, La conséquence de la mise de tous ces objectifs procure à la société des conditions matérielles stables telles que l'amélioration du PIB, l'amélioration de paiement, augmentation des salaires, création d'emplois, etc.

⁷³ KABENGELE, D., op cit. p.84

La République Démocratique du Congo est en phase de faire bénéficier sa population de cette dynamique, car sa présence au sein de ces structures est déterminée par la quête du bien être de sa population.

Cependant, poser le problème de développement économique suppose qu'il y ait une question de souscrire à un certain nombre des mécanismes visant à combattre la pauvreté, la misère et l'ignorance dans ce sens que le développement économique doit conceptualiser un double niveau, notamment sa perception sous l'angle matérielle et celle sous l'aspect immatériel c'est-à-dire en rapport avec la vie humaine. Nul ne doute que le phénomène de la pauvreté est omniprésent en République Démocratique du Congo depuis belle lurette et conditionne même l'aide internationale sans que les petits peuples en bénéficient.

Il importe d'appréhender ce concept par son contraire qui sous développement, la caractéristique du tiers monde nécessitant par ce fait une thérapie appropriée. En effet, le sous développement qui constitue un Etat d'incapacité d'un pays à satisfaire les besoins fondamentaux de sa population (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, s'instruire, participer à la gestion de chose publique) se caractérise par un certain nombre de symptômes notamment la pauvreté, un état sanitaire et nutritionnel en deçà de la moyenne, un taux d'analphabétisation en extrême et un niveau inférieur au minimum vital, bref un niveau de vie bas de la population, exprimé en termes de PNB per capita.

§5. La promotion de la culture et de l'identité congolaise

S'agissant de la promotion de la culture, la République Démocratique du Congo comme tout Etat membre d'une communauté économique sous-régionale, bénéficie son adhésion à l'échange des informations et de la documentation, sur leur système éducatif.

Les universités effectuent des échanges des professeurs, des étudiants et des publications, organisations des manifestations scientifiques et sportives. Cette situation fera que chaque Etat membre en général et la République Démocratique du Congo en particulier puisse acquérir l'expérience des autres pour son développement.⁷⁴

SECTION III : LES DESAVANTAGES DE L'ADHESION DE LA RDC AUX DIFFERENTES ORGANISATIONS ECONOMIQUES SOUSREGIONALES

L'adhésion d'un Etat aux organisations internationales sous régionales, régionales et universelles, ne se fait pas sans heurts c'est-à-dire sans contrainte car chaque Etat membre cherche à tout pris à maximiser ses avantages au sein de l'organisation et ce, parfois en contradiction sévère de l'esprit et la lettre créant l'acte fondamental. C'est ainsi que le professeur BIYOYA MAKUTU KAHANDJA qualifie ces heurts qui sévissent au sein de l'organisation économique des contraintes ou problème liés aux exigences de parcours.⁷⁵ Tous états membres d'une organisation internationale d'intégration sont souvent victimes de ces contraintes qui naissent au sein des organisations internationales relatives soit à la pondération des Etats ou soit aux déséquilibres géographiques ou financiers.

Ainsi, nous entendons par problème d'intégration économique, l'ensemble d'éléments de dissociation ou des forces centrifuges qui faussent et gauchissent les tentatives de regroupement des Etats d'un côté et de l'autre, créent désavantages au détriment d'un Etat membre. Ces désavantages procèdent soit sur le plan politique, économique ou parfois socioculturel.

⁷⁴ MOBUTU J. CEPGL 10 ans après, éd. CEPGEL 1985, p.5

⁷⁵ BIYOYA MAKUTU KAHANDJA ; Organisations internationales africaines, L1 DROIT, CIDEP, 2006-2007, notes des cours inédit

§1. Contraintes ou problèmes d'ordre politique et institutionnel

La République Démocratique du Congo n'est pas épargnée par de désavantages qui peuvent provenir de l'adhésion par un Etat dans une organisation d'intégration économique.

Nous avons vu que les Etats aspirent unanimement à l'unité régionale. Mais les réticences surgissent au moment de traduire cette volonté en concepts opératoires, au moment de lui donner forme sur le plan pratique. Au plan institutionnel, les Etats érigent des barrières destinées à protéger les marchés nationaux contre la concurrence des voisins, ces barrières freinent l'accroissement des échanges intra-régionaux. C'est le cas dans la sous-région des grands lacs africains.

Par exemple ces problèmes se présentent en termes des conflits frontaliers permanents ; instabilité de certains régimes politiques (coup d'Etat, remaniement répétés des gouvernements); l'ingérence des chefs d'Etats de région dans les affaires intérieures d'autres Etats en général ou celle de République Démocratique du Congo en particulier. A toutes ces raisons, nous pouvons évoquer le fait que même au sein de certaines intégrations africaines et ailleurs, on assiste à la déstabilisation politique et économique des uns par les autres.

§2. L'attachement trop marqué des autres Etats à leurs indépendances

Cette question peut bien s'illustrer dans le contexte africain lors de leur accession à l'indépendance. On a assisté à la dislocation des ensembles fédéraux formés à l'époque coloniale qui constituaient des espaces économiques efficaces et des cadres propices à l'éclosion des institutions politiques originales.

L'indépendance impliquait pour chaque nouvel Etat tel que la République Démocratique du Congo mise en place d'un régime tel qu'il estimait convenir à ses aspirations; l'exercice d'un attribut de souveraineté parfaitement légitime. Mais l'égoïsme national aidant, il s'est aussitôt replié sur lui-même, faisant

souvent table rase des structures communes d'autrefois, pour ériger les siennes propres, dans la plupart des cas incompatibles avec celles de ses voisins et anciens partenaires. L'Europe pourtant développée, tentait de s'unir pour mieux résister à l'hégémonie nord américaine, voir contre le vent de la mondialisation. La quête de leadership, la méfiance mutuelle, les actes subversifs et la politique de double jeu (...) peuvent entraîner des sérieux désavantages en vers la République Démocratique du Congo qui, comme nous la connaissons est décimée par différents maux.

§3. Contraintes ou problèmes d'ordre économique

Cet ensemble des contraintes concerne notamment les problèmes liés aux législations douanières, à la monnaie et aux infrastructures de voies de communication. En effet, l'absence de complémentarité des économies africaines, le poids de la dette, la multiplicité des zones monétaires sans une ambiance de coopération entre elles, la prolifération des frontières douanières, l'enclavement rendant l'intégration économique impossible, l'inégal niveau de développement, sont là, les obstacles à toute entreprise d'intégration économique.

3.1. Les législations douanières

Les législations douanières comportent pour la plupart des Etats des mesures protectionnistes qui freinent la réussite des ensembles régionaux. C'est le cas de la plupart des Etats africains dont les recettes douanières constituent une source des recettes pour les finances publiques.

3.2. Les contraintes monétaires

La République Démocratique du Congo pourrait souffrir de la diversité monétaire suite à la faiblesse de sa monnaie qui se déprécie au jour le jour.

La monnaie qui est considérée comme l'attribut de la souveraineté de l'Etat pose souvent des problèmes avec beaucoup d'équité dans les ensembles régionaux. Il y a également le

problème de la convertibilité de monnaie de chaque Etat membre par rapport à la zone monétaire. C'est le cas de la Livre sterling par rapport à l'Euro. En Afrique, les pays sont jaloux de leurs monnaies et la République Démocratique du Congo avec le « Franc Congolais » a du mal à rendre forte sa monnaie qui ne cesse de se déprécier chaque jour et cette situation peut entraîner les conséquences graves sur son économie. Du moment qu'au sein de ces forums, chaque Etat jaloux de sa monnaie, la mise en place d'une zone de libre échange poserait un sérieux problème à la République Démocratique du Congo.

3.3. Les contraintes des infrastructures de voies de communication

Les voies des communications constituent des infrastructures de bases pour la réussite des ensembles régionaux à caractère économique. La plupart des ensembles régionaux ou sous régionaux économiques échouent par manque des voies de communications adéquates. Comme nous pouvons le constater, la plupart des organisations d'intégration économique des pays du tiers monde échouent par faute des infrastructures adéquates et surtout par manque de celles-ci. Or si nous voyons les systèmes des infrastructures ou les voies de communications existant en Afrique central en général et au sein de la République Démocratique du Congo en particulier, on pouvait être frustré. C'est ainsi que les nouvelles autorités dans leur programme gouvernementaux ont mis l'accent sur ce point (voir le programme 5 chantiers) et militent pour qu'il ait connexion entre les systèmes d'infrastructure reliant les Etats membres.

3.4. Les poids de la pluri-appartenance de la RDC aux institutions communautaires

L'appartenance de la République Démocratique du Congo dans plusieurs institutions d'intégrations régionales, pourtant légitime, implique également l'existence pour ce pays de deux ou plusieurs schémas de libéralisation commerciale et d'unification douanière. A ce problème, application de la clause

de la notion la plus favorisée pouvait constituer une solution possible.

De plus, cette appartenance de République Démocratique du Congo dans plusieurs organisations d'intégrations économiques conduit à une dispersion des efforts ainsi qu'à des coûts élevés de sa participation aux institutions communautaires. Avec comme conséquence les difficultés pour ce pays d'honorer ses engagements financiers. Ces difficultés sont encore plus lourdes lorsque l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo va au-delà des institutions d'intégration de la région (à l'instar du Rwanda) qui aussi membres de la Cross-Border initiative est au marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), du Congo Démocratique qui depuis juin 1998 à adhérer à la Southern African development community (SADC).

En outre, elle pose le problème fondamental de la détermination et de la définition de l'Afrique centrale en tant que entité géographique, ainsi que des pays dans le processus d'intégration. De façon complémentaire, l'Afrique centrale manque d'un Etat ou des Etats leaders (meneurs de jeu) qui servent des locomotives. Essentiellement orienter vers l'approvisionnement en vers les économies occidentales en matière première. Une telle situation a laissé peu de possibilité à ses échanges intra régionaux. Cette extraversion commerciale de la République Démocratique du Congo un goulot d'étranglement car est une dépendance monétaire aux autres à travers des mécanismes de coopération monétaire entre une puissance occidentale et régionale et la République Démocratique du Congo

L'intégration, et la coopération régionale comme les sont l'Allemagne et la France pour union européenne, et la Côte d'ivoire et du Sénégal pour l'UEMOA, de la Côte d'ivoire et du Nigeria quant à la CEDEAO, et l'Afrique du Sud pour la SADC et du Zimbabwe pour COMESA. Alors que la République Démocratique du Congo avec situation géopolitique si possible,

l'ingéniosité de sa population se confirmerait, est à mesure d'assurer le leadership de la sous-région.

Il est à noter que ces leaderships ne devraient comporter aucune connotation d'une hégémonie mais devrait à la matérialisation même de l'esprit de solidarité régionale.

§4. Mauvaise répartition du coût et avantage de l'intégration sous régionale

Cette question qui préoccupe la plupart des pays de la région résulte de la mise en œuvre des schémas des libéralisations commerciales et du développement des échanges des produits originaires, les difficultés sont perceptibles à travers les atteintes non satisfaisantes de certains Etats quant à leurs participations aux institutions d'intégration régionale. Ainsi, les pays considérés comme « petits » s'interrogent en permanence sur les avantages qu'ils tirent de leurs participations aux institutions communautaires et se plaignent de la boulimie des pays dit « Grands » dans le partage de gains de l'intégration régionale ou sous-régionale. En d'autres termes, c'est pendant plus de treize ans que la République Démocratique du Congo est en guerre et cette situation tend à compromettre ses efforts de développement alors qu'elle doit entrer en compétition loyale avec d'autres Etats membres de l'organisation plus compétitif qu'elle et ce, disposant d'un potentiel économique appréciable.

SECTION IV : CRITIQUES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

§1. Critiques

Il faut dire que la République Démocratique du Congo est membre de plusieurs organisations, économiques, et internationales dont voici quelques unes: l'OIF, la CPGL, le COMESA, la SADC, la SEMAC, la CEEAC, etc.

D'abord, au niveau de l'OIF la République Démocratique du Congo considéré comme le deuxième pays francophone après la France par sa population, RDC à cause de ses difficultés économiques et ses crises politiques internes

(cause de sa paralysie) ne lui ont pas permis de jouer le rôle qui lui revenait, notamment celui de l'Etat lieutenant après la France, l'Etat pilote de cette organisation. Aussi, le sommet initialement prévu vers les années 1999 à Kinshasa, fut transféré à Hanoi. Avec les accrocs entre le régime Kabila le père et le gouvernement français qui l'accusait de favoriser l'émergence de l'influence anglo-saxonne au pays, la République Démocratique du Congo n'a plus de poids dans cette organisation.

Par ailleurs, au sein de la CEEAC, le grand Congo devrait jouer le rôle de l'Etat pilote en raison de sa vocation africaine, de sa grandeur et ses potentialités naturelles, faisant de lui l'un de trois pôles de croissance de l'Afrique avec le Nigeria et la RSA. Malheureusement elle a sombré, perdant ainsi son rôle au profit de petits pays comme le Cameroun, le Gabon. C'est ce qui explique qu'avec l'absence d'un vrai Etat pilote, Afrique centrale ne parvient pas à réaliser même une étape du processus d'intégration.

Il faut noter qu'avec les difficultés que les membres de la CIPEC éprouvent suite à la chute de cours de cuivre dans les marchés internationaux et la menace à recourir aux produits synthétiques, la République Démocratique du Congo et d'autres membres n'ont pas parvenu à réaliser un cartel fort pour la défense de leur produit de base qu'est le cuivre dont ils exportaient.

Ainsi, nous remarquons que la République Démocratique du Congo a su s'imposer comme le grand Etat pilote de la CPGL. Quelques réalisations prouvent à suffisance la détermination qu'avait l'Etat pilote d'accélérer le processus d'intégration avec ses voisins. Mais avec les troubles et guerres que connaît la sous-région de grands lacs, cet élan et volonté d'intégration furent brisés au profit des guerres géopolitiques fratricides.

En définitive, situé au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo est considérée pour les géo-politologues comme l'un de trois pôles de croissance de l'Afrique avec le

Nigeria et la RSA, par la place combien stratégique qu'elle occupe et surtout de ses incommensurables richesses et potentialités naturelles. Frantz Fanon ne l'a-t-il pas qualifiée de «gâchette du revolver africain»? Ce sont ces différents atouts qui lui ont valu d'innombrables images stéréotypées: charnière de l'Afrique, trait d'union de l'Afrique, cœur de l'Afrique,...D'où elle doit jouer un rôle de premier plan en vue de favoriser l'intégration sous-régionale et régionale, un rôle selon le Professeur Yezi, chef de file. Mais les nombreuses crises politiques et économiques qui les minent depuis des années, surtout l'état chaotique de son économie qui ne lui permet pas de jouer son rôle sacré et dont la moralité directe est qu'elle n'a pas provoquer les effets d'entraînement que l'on attendait d'elle.

§2. Perspectives d'avenir

La souveraineté d'un Etat revêt sans sens lorsqu'elle s'accompagne d'une attitude responsable à toute épreuve. Pourtant, « être souverain, c'est être responsable ; c'est la responsabilité de concevoir des politiques de développement et bien être en faveur de son peuple ».76

Le drame du Congo, c'est grand et riche pays d'Afrique centrale réside dans les difficultés que ses dirigeants recouvrent des différents époques pour se doter d'une politique africaine qui puisse refléter de manière adéquate les aspirations de l'Afrique vue sa position géographique.

A cause de cette position et de ressources que la nature lui conférée généreusement, la République Démocratique du Congo doit être hauteur de ses responsabilité en Afrique et se rendre compte que sa vocation n'est pas seulement régionale, ni africaine, elle est aussi mondiale dans le cadre d'une gestion politique et économique responsable et inspiratrice de confiance. De respect et d'élans vers la consolidation de l'unité de l'Afrique, la République Démocratique du Congo devrait donc être le vrai

⁷⁶ DENG, F et OCTOS, « sovereignty as responsibility conflity et management », in Africa Brookings institutions, press, Washington, DC. 1998, p.63.

maillon de la sécurité régionale et le catalyseur de l'union africaine.

La seule chance pour la République Démocratique du Congo se fonde sur la capitalisation de ses atouts et la mise en exercice de pertinents facteurs de sa puissance. Parmi ces facteurs, nous épinglons la connaissance :

Sans elle, sans le savoir, sans l'intelligence, sans l'éducation, aucun paramètre, quel qu'il soit, ne saura sauver le Congo. Par conséquent, toutes les forces sociales et les budgets doivent forger une place de choix à l'éducation en tant qu'investissement dans les richesses humaines sûres du Congo. Il faudra donc valoriser l'homme qui est et demeure l'acteur principal de toute activité tant sur le plan intérieur qu'extérieur. C'est dans ces conditions que nous pouvons résoudre la « crise de l'homme » en République Démocratique du Congo. En effet, c'est l'homme qui transforme et organise la nature par son travail, la qualité des hommes est le maillon à partir duquel on peut élaborer une lisibilité plus claire de la puissance congolaise.

Dans cet état des choses, le principal défi que la République Démocratique du Congo est appelée à relever demeure la valorisation et la réhabilitation de son capital humain. Par ailleurs, plusieurs variables se ramènent à l'homme congolais. C'est pourquoi il sera important, pour la République Démocratique du Congo de mettre un accent particulier sur l'éducation (qui améliore sa santé intellectuelle), l'agriculture et la santé (qui améliorent sa substance physique). Ces secteurs sont des meilleures richesses renouvelables, l'homme est donc le véritable créateur de son bonheur. Il réussit ou il échoue, la nature n'est qu'un moyen dont il se sert. D'ailleurs, le capital humain de loin le plus précieux. Joue un rôle important dans les politiques nationales et dans la politique mondiale : militairement. Économiquement, écologiquement, socialement, scientifiquement.⁷⁷

⁷⁷ COLLARD, D, Les relations internationales de 1945 à nos jours, éd. Armand Colin. Paris, 1997. P.72

Ainsi, le Congo doit faire acquérir à sa population une nouvelle intelligence sociale et un esprit de défense. Cet esprit de défense procède d'une conception de défense qui dépasse le cadre spécifique de l'armée intègre, dans une démarche globalisante, tout ce qui est de nature à assurer la puissance et la prospérité de la République Démocratique du Congo, affirmer la personnalité de la nation congolaise, défendre sur tous les plans ses intérêts politiques, économiques, socio- culturels.

Il s'agit de faire connaître et de faire aimer notre pays, avec ses institutions démocratiques seules susceptibles de fonder la confiance réciproque des gouvernants et des gouvernés, de consolider la cohésion nationale et d'assurer la perception de la légitimité de l'action collective menée. L'homme congolais doit donc se ressaisir et prendre rapidement conscience de sa situation et de sa vocation. Il y a, de ce fait, une nécessité d'une rapide prise de conscience. Au préalable, chaque congolais devrait prendre conscience du drame et de l'avenir du pays jusqu' au plus profond de son subconscient.

Le Congo du troisième millénaire ne saurait se concevoir sans les congolais redevenus maîtres et acteurs de leur histoire. Sans responsabilisation du peuple, l'histoire sera subie comme un diktat des évaluations extérieures. Ce peuple, dans sa pluralité et son nombre, ne peut être sujet de l'histoire si sa qualité est déplorable. En effet, plus que la quantité, la qualité est la donne première d'un peuple qui réussit. Le génie, le raffinement culturel, l'éducation et la formation politique sont des caractères qui pourront montrer la grandeur du peuple congolais. C'est dans cet état d'esprit que la troisième république doit être un signe fort et le point de départ de l'influence congolaise sur le plan régional.

Il faudra aux congolais une lutte acharnée pour conjurer le mauvais sort. C'est un combat de longue haleine, il est fait de peines mais la joie est au bout du tunnel. Il faudra au peuple congolais beaucoup de courage, d'agrégation et de patriotisme. La lutte vaut la chandelle. Elle sera âpre mais le défi sera relevé. Tôt ou tard la république démocratique du Congo

sera un Etat puissant et s'assurera d'une influence durable en Afrique et dans le monde en termes économiques, stratégiques et diplomatiques.

C'est pourquoi, il faut encourager et œuvrer pour la renaissance de ce grand baobab africain qu'est la République Démocratique du Congo, en vue de lui permettre de trouver sa place afin qu'il joue un rôle de chef de file ou d'Etat pilote dans le processus d'accélération de l'intégration de l'Afrique, car le développement de l'Afrique même dépend d'elle en grande partie à cause de ses innombrables potentialités, de sa superficie et de sa position géo stratégique en Afrique.

CONCLUSION

Freiné par la faiblesse de ses infrastructures, son manque de ressources humaines qualifiées et le faible revenu de son développement industriel, les Etats africains ne sont pas intégrés à l'économie mondiale, c'est une évidence pour ne pas rester à l'écart de la mondialisation beaucoup plus longtemps, et pour faciliter son intégration dans l'économie mondiale, l'Afrique doit commencer à opérer des réformes institutionnelles notamment en recentrant les fonctions de l'Etat sur sa mission essentielle à savoir fournir les services publics de base, en encourageant le développement.

La réforme de la politique commerciale demeure une exigence pour l'Afrique. L'intégration régionale est un élément le plus important pour assurer la participation active de l'Afrique dans la mondialisation, elle est l'unique voie et l'étape importante pour la réussite de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale c'est le rôle même de l'union africaine qui doit faire tout et tout pour la mise en place d'une communauté économique africaine telle que prévue par le traité d'Abuja, renforcer les organisations sous régionales et régionales en fait qu'elles participent toutes à la réalisation de la communauté économique africaine et l'union africaine joue son rôle de leadership.

Quand à la RDC, comme tous les autres Etats du monde qui adhèrent aux organisations internationales, régionales et sous régionales pour étaler leurs puissances et influencer les autres pour en tirer profit et contribuer à l'évolution de l'organisation la RDC doit faire tout et tout de réduire sa participation à la multiplicité des organisations sous régionale africaines pour éviter la dispersion des efforts, et maximiser ses atouts économiques financiers et sa position géostratégique pour faire entendre sa voix et s'imposer sur la scène internationale.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. Alli, L'auto dérivation de l'Afrique en désarroi, PUZ, KINSHASA, 2001
2. BARREA, J., Théorie des relations internationales, éd. Clio, Louvain-la-Neuve, 1978
3. COLLARD, D, Les relations internationales de 1945 à nos jours, éd. Armand Colin. Paris, 1997
4. COMBACAU, J., et SUR, S., Droit international public, 9^{ème} éd. Montchrestien, L'extenso, Paris, 2010
5. Diangituwa, f. Géopolitique intégration régionale et mondialisation ; plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale éd. Harmattan, paris, 2006.
6. GOSSEILIN GABRIEL, L'Afrique désenchantée : théorie et politique du développement, éd. Harmattan, paris, 2001
7. GRELLET, G., Les structures économiques de l'Afrique noires, PUF, Paris, 1982
8. Hugon p. Economie de l'Afrique la découverte, paris, 1993
9. KABENGELE, D., les problèmes d'intégration économique, Sirius, Kinshasa, 2008.
10. LABANA, L. Les relations internationales présentation panoramique et approches théorique, MEDIASPAUL, KIN, 2006
11. Larousse universelle, éd. HACHETTE, paris, 1996.
12. MAKHTAR DIOUF, Intégration économique expertise africaine, éd. Africaines, 1984
13. MOBUTU J. CEPGL 10 ans après, éd. CEPGEL 1985

14. MONONI ASUKA et KOLI ELOMBE, L'OUA, vingt ans après, désespoirs, PUZ, Kinshasa, 1988, pp.110-111.
15. SHOMBA, K., Méthodes des recherches en sciences sociales, éd. Loyal, Kinshasa, 2010, p.27
16. SMOUTHS, M.C., Les organisations internationales, Armand Colin, paris, 1995

II. DOCUMENT OFFICIEL

1. CHARTE DE L'ONU, article 4
2. Troisième publication commission de l'union africaine. Etat de l'intégration en Afrique, inédit paris 2011
3. Programme des nations-unies pour l'environnement, octobre 2011

III. ARTICLES OU REVUES

1. DENG, F.M et OCTOS, « sovereignty as responsibility conflity et management » in Africa Brookings institutions, press, Washington, DC. 1998
2. Konan, b « l'intelligence hors série », in jeune Afrique, n°8, 2005.
3. MAGARET, C.L, and « Development, co-operation and integration in the SADC region» in Globalisation and the, post colonial African states, éd. AAPS, Ha rare, 2000.
4. TENIER, J., « Intégration régionale et mondialisation », in documentation française, n 70-71, mai -juin, Paris2003.
5. YOUSSE, N., « le défi de l'éthnicisme en Afrique », in Zaïre-Afrique, n°311, janvier 1997

IV. NOTES DES COURS

1. ANGANDA, L., Organisations internationales et Droit des relations internationales, cours, L1 RI, Unikin, 2011-2012, Inédit.
2. BANYAKU LUAPE, E, Systemes politiques contemporaines, Notes de cours L1 RI, UNIKIN, 2009-2010
3. BIKOKO EPEYA, Société multi nationales, L1 Relations Internationales, FSSAP, note de cours, université libre de Kinshasa, 2005-2006, inédit.
4. BIYOYA MAKUTU KAHANDJA, Organisations internationales africaines, L1 DROIT, CIDEF, 2006-2007, notes des cours inédit
5. BONGELI, E. Méthodes des Sciences Sociales et juridique, notes de cours, G2 droit, UNIKIN, 2001-2002.
6. KABAMBA WA KABAMBA, G. Notes de cours des organisations internationales africaines, L1 RI, UNIKIN, 2002-2003.
7. KABENGELE DIBWE G, Problème monétaire internationaux, notes de cours L2 RI, UNIKIN, 2010-2011
8. KABONGO MAKANDA F, L'histoire diplomatique, Notes de cours G2 RI, UOM, 2007 2008
9. MPWATE, N. Les théories de la coopération internationale, notes de cours, L2 RI Unikin, 2012-2013.
10. TSHIAMALA, M. Science administratives, notes de cours G1, RI, UOM, 2006-2007

V. MEMOIRE

1. BOKULU IKETE La problématique de l'intégration sous régionale en Afrique face à la mondialisation cas de la CEDEAO, Mémoire 12 R.I. Unikin, 2004-2005

VI. WEBOGRAPHIE

1. WWW SADC, sommet Luanda 2011

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	I
DEDICACE	II
AVANT-PROPOS	III
SIGLES ET ACRONYMES	V
INTRODUCTION	1
1. PRESENTATION DU SUJET	1
2. PROBLEMATIQUE.....	3
3. HYPOTRHESES DU TRAVAIL	5
4. CHOIX ET INTERET DU SUJET	6
5. METHODES ET TECHNIQUES	6
5.1. <i>Méthode</i>	7
5.2. <i>Technique</i>	7
6. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE	8
7. DIFFICULTES RENCONTREES.....	8
8. PLAN SOMMAIRE	8
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL	10
SECTION I : NOTIONS DE L'INTEGRATION.....	10
§1. <i>Définition</i>	10
1.1. Sur le plan politique	11
1.2. Sur le plan économique.....	12
§2. <i>Formes d'intégrations</i>	13
2.1. <i>L'intégration nationale</i>	14
2.2. <i>L'intégration régionale</i>	14
2.3. <i>L'intégration internationale</i>	14
§3. <i>Types d'intégrations</i>	14
3.1. <i>Intégration économique</i>	14
3.2. <i>Intégration politique</i>	15
3.3. <i>Intégration sociale</i>	16
3.4. <i>Intégration culturelle</i>	16
§4. <i>Modalité d'intégration</i>	16
§5. <i>LES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION</i>	17
§6. <i>LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION</i>	18
§7. <i>BUT ET NÉCESSITÉ DE L'INTÉGRATION</i>	18
§8. <i>PRINCIPALES THEORIES PROPOSÉES POUR RÉALISER L'INTÉGRATION</i>	19
8.1. Le fédéralisme.....	20
8.2. Le fonctionnalisme.....	20
8.3. Le néo - fonctionnalisme.....	20
8.4. Le Communicationnisme	21

SECTION II : NOTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	22
§.1. DÉFINITIONS.....	22
§2. EVOLUTION HISTORIQUE.....	23
§.3. CLASSIFICATION.....	24
3.1. La classification d'après la composition.....	24
3.2. La classification d'après les fonctions	25
3.3. La classification d'après les pouvoirs.....	26
§4. LA CRÉATION ET PARTICIPATION	26
4.1. La création.....	26
4.2. La participation.....	27
4.2.1. Modalités de participation.....	27
4.2.2. Qualité de membre.....	27
SECTION III : PRESENTATION DE L'AFRIQUE	28
§1. LA SITUATION DE L'AFRIQUE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE	30
1.1. Les structures économiques de l'Afrique.....	30
1.1.1. Les économies extraverties	31
1.1.2. La dépendance économique	32
1.2. La crise économique.....	33
CHAPITRE II : ETAT DE LIEU DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE.....	36
SECTION I. LES ORGANISATIONS SOUS REGIONALES AFRICAINES D'INTEGRATIONS	37
§1. CAS DE L'UNION AFRICAINE	38
1.1. Présentation.....	38
1.2. De l'OUA à l'union africaine.....	38
§2. CAS DE LA CEDEAO	39
2.1. Objectif.....	39
2.2. Etats membres.....	40
2.3. Activités et réalisations.....	40
§3. CAS DE LA SADC	41
3.1. Historique	41
3.2. Les objectifs.....	41
3.3. Etats membres.....	42
3.4. Structure de la SADC.....	42
3.5. Industrie et service	43
SECTION II. DIFFICULTES ET AVANTAGES DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE.....	43
1.1. Les micro-nationalismes	44
1.4 La lutte pour le leadership	46
1.5. L'absence de complémentarité des économies africaine	47
1.6. La multiplicité de zones monétaires et la dépendance de la stabilité monétaire ...	48
§2. Avantages de l'intégration en Afrique.....	49
2.1. Avantages de l'intégration des marchés et production en Afrique.....	49
2.2. Avantages de l'intégration des institutions politique africaines	50
2.3. Avantage de l'intégration sécuritaire en Afrique	51

CHAPITRE 3 : L'ADHESION DE LA RDC DANS PLUSIEURS ORGANISATIONS SOUS REGIONALES AFRICAINES.	52
SECTION 1. LA POLITIQUE CONGOLAISE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES.....	53
§1. <i>La RDC au cœur de l'Afrique centrale</i>	53
§2. <i>La RDC, pays charnière à la frontière de l'Afrique australe</i>	55
SECTION 2 : LES CONDITIONS ENVISAGEES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC DANS LA DYNAMIQUE DE PLURALITE D'ADHESION AUX DIFFERENTES ORGANISATIONS.....	55
§1. <i>Les avantages liés à la spécialisation des communautés économiques sous régionales ou la géométrie variable</i>	56
§2. <i>Possibilité pour la RDC de participer au nouvel ordre économique international</i> ...	57
§3. <i>La RDC pourrait profiter de la liberté totale de circulation des marchandises au sein de la communauté</i>	60
§4. <i>Les effets dynamiques de la participation de la RDC aux organisations Sous-Régionales sur le niveau et la qualité de vie de la population congolaise</i>	60
§5. <i>La promotion de la culture et de l'identité congolaise</i>	61
SECTION III : LES DESAVANTAGES DE L'ADHESION DE LA RDC AUX DIFFERENTES ORGANISATIONS ECONOMIQUES SOUSREGIONALES	62
§1. <i>Contraintes ou problèmes d'ordre politique et institutionnel</i>	63
§2. <i>L'attachement trop marqué des autres Etats à leurs indépendances</i>	63
§3. <i>Contraintes ou problèmes d'ordre économique</i>	64
3.1. <i>Les législations douanières</i>	64
3.2. <i>Les contraintes monétaires</i>	64
3.3. <i>Les contraintes des infrastructures de voies de communication</i>	65
3.4. <i>Les poids de la pluri-appartenance de la RDC aux institutions communautaires</i> ...	65
§4. <i>Mauvaise répartition du coût et avantage de l'intégration sous régionale</i>	67
SECTION IV : CRITIQUES ET PERSPECTIVES D'AVENIR	67
§1. <i>Critiques</i>	67
§2. <i>Perspectives d'avenir</i>	69
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	74
TABLE DES MATIERES	77